A photograph of two women from behind, holding hands and raising them in the air. The woman on the left has a large, curly afro hairstyle and is wearing a blue top. The woman on the right has blonde hair and is wearing a mustard-colored jacket. They are standing on a city street with trees and buildings in the background. A large yellow curved graphic element is in the top right corner.

Rapport annuel | 2023

PROMUTUEL
ASSURANCE

BAGOT



Claude Ruel
Président

Jacques Drapeau
Directeur général

Mot du président et du directeur général

L'expérience membre, au cœur de nos priorités

Promutuel Assurance est l'assureur grand public le plus recommandé. Fidèle à cette réputation, notre société mutuelle travaille continuellement à améliorer l'expérience vécue par ses membres et se démarque ainsi dans son industrie. Nous poursuivons les travaux d'optimisation de nos processus pour bonifier notre performance opérationnelle. Ces améliorations visent à mieux répondre aux besoins de nos membres existants et futurs, en plus d'offrir une expérience à la hauteur de leurs attentes. Notre objectif ultime est d'ainsi maintenir notre place de leader en expérience membre dans le marché.

Une proximité essentielle à nos succès

Guidée par les valeurs mutualistes qui font notre force, notre société mutuelle a, en 2023, misé sur l'entraide, la solidarité et la coopération lors de chaque action et prise de décision. Tous les jours, notre équipe s'est surpassée en prodiguant de judicieux conseils à nos membres* et en soutenant les causes chères à notre communauté. L'atteinte de nos objectifs témoigne de cette précieuse proximité avec nos membres et nos équipes. Plus que tout, nous sommes LÀ, depuis plus de 170 ans, et pour encore longtemps!

Chez Promutuel Assurance, nous nous engageons à créer de la valeur et des solutions d'assurance adaptées pour nos membres. En 2023, nous avons d'ailleurs déployé notre stratégie en matière de responsabilité sociale d'entreprise, dont le concept fait partie de notre identité depuis toujours, et nous avons réitéré notre appartenance aux communautés d'ici en parrainant, en commanditant et en soutenant des causes locales. Notre équipe a aussi redoublé d'efforts pour atteindre les objectifs ambitieux fixés et améliorer l'expérience membre.

La protection de votre vie privée : notre engagement

Depuis toujours, notre société mutuelle s'engage à protéger les renseignements que vous lui confiez, dans le respect des lois en vigueur. Au cours de la dernière année, nous avons mis à jour nos modalités de consentement et nous avons instauré un comité de travail pour assurer une saine gestion des données au sein de l'organisation. Préserver la confidentialité de nos membres demeure notre priorité et nous adoptons les meilleures pratiques de l'industrie afin d'y parvenir. Nous en exigeons de même de l'ensemble de nos partenaires d'affaires.

Une société mutuelle performante et rentable

Au cours de la dernière année, notre équipe a travaillé avec ardeur pour assurer l'avancement — et la finalisation — du plan d'affaires, réalisé d'après la Planification stratégique 2020-2023 du Groupe Promutuel. Dans le contexte d'une concurrence forte dans l'industrie de l'assurance de dommages, notre équipe est fière des résultats robustes obtenus au terme de l'année 2023. Ceux-ci sont venus confirmer, une fois de plus, la performance et la rentabilité de notre société mutuelle.

Comme à notre habitude, nous n'avons rien négligé pour atteindre nos objectifs ambitieux. À la fin de l'année qui vient de s'écouler, nos revenus des activités d'assurance s'élevaient à 39 473 000 \$, ce qui représente une hausse de 9,9 %, par rapport à 2022. Ces derniers se sont accrus à un rythme plus élevé que celui projeté, notamment grâce à la croissance organique du nombre de polices d'assurance. Notre société mutuelle a comptabilisé un total de 14 426 000 \$ en indemnités à nos membres, ce qui porte notre taux de sinistres à 37 %, comparativement à 63 % en 2022¹.

Le Bureau d'assurance du Canada place 2023 au rang de la quatrième année la plus coûteuse jamais enregistrée au pays en matière de dommages liés à des événements climatiques majeurs². Pourtant, nos membres ont été relativement épargnés, ce qui nous a permis d'obtenir un taux de sinistres inférieur à celui qui était anticipé.

À la lumière de ces données, nous dégageons un résultat des activités d'assurance de 7 591 000 \$. Cette réussite exceptionnelle témoigne de la mobilisation de nos équipes et de nos partenaires. Leurs efforts ont contribué à atténuer la fréquence et la sévérité des sinistres, et les décisions éclairées de nos gestionnaires ont favorisé la pérennité de notre organisation.

Compte tenu de ces excellents résultats, le conseil d'administration de Promutuel Assurance Bagot est fier de confirmer le versement d'une ristourne à ses membres, pour une troisième fois au cours des quatre dernières années. Cette ristourne de 8 % sera calculée en fonction de la prime souscrite au 31 décembre 2023, que ce soit en assurance auto, habitation, agricole ou entreprise. Au total, une somme de 3 221 000 \$ sera versée à nos membres d'ici la fin de 2024. Ce geste vient, une fois de plus, mettre en lumière nos valeurs coopératives, contribuer à l'enrichissement collectif et démontrer concrètement l'un des nombreux avantages de choisir Promutuel Assurance Bagot pour tout besoin d'assurance.

Plusieurs remerciements

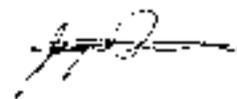
Les résultats exceptionnels de l'année 2023 ne pourraient être célébrés sans le dévouement de notre fabuleuse équipe! Nous tenons à remercier plus particulièrement nos employées et nos employés qui surpassent les attentes, jour après jour, pour offrir un service hors pair à nos membres. Nous saluons également la contribution des administrateurs qui ne lésinent pas sur les efforts pour faire briller notre société mutuelle et véhiculer nos valeurs mutualistes dans notre région. Votre engagement envers Promutuel Assurance Bagot et notre communauté est sans équivoque et fait une réelle différence.

Nous remercions aussi notre réseau de courtage et nos partenaires d'affaires pour leur confiance renouvelée. Collaborer avec vous pour faire de notre société mutuelle une organisation florissante est un réel plaisir!

Enfin, merci à vous, fidèles membres, de faire confiance à Promutuel Assurance Bagot. C'est grâce à vous que nous sommes en mesure d'exploiter le plein potentiel de notre société mutuelle et de créer de véritables retombées ici, dans les communautés de chez nous.



Claude Ruel
Président



Jacques Drapeau
Directeur général

¹ Le taux de sinistres de 2022 a été calculé pour être comparable à celui présenté en 2023.

² Selon l'article « [Les événements météorologiques extrêmes en 2023 ont causé plus de 31 milliards \\$ en dommages assurés](#) » publié sur le site Web du Bureau d'assurance du Canada le 8 janvier 2024.

Performance 2023 de Promutuel Assurance Bagot

39,5 M\$

Revenus
des activités
d'assurance

14,4 M\$

En
indemnités

37 %

Taux de
sinistres¹

7,6 M\$

Résultat
des activités
d'assurance

51

Employées
et employés

17 647

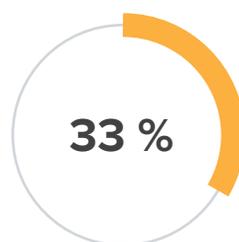
Membres

Croissance **9,9 %**

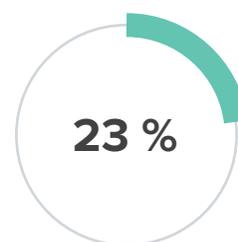
44,3 M\$

Avoir des membres

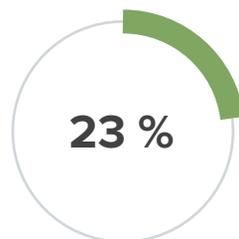
Répartition des primes souscrites¹



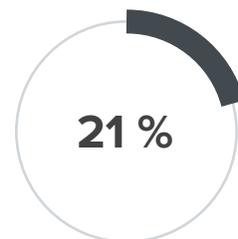
Auto 



Habitation 



Agricole 



Entreprise 

¹ Cette mesure financière est non conforme aux Normes internationales d'information financière (IFRS). La mesure conforme la plus comparable, « Revenus des activités d'assurance », est présentée dans la section *États du résultat et résultat étendu* du Rapport financier 2023.

Ensemble pour un avenir engagé

Chez Promutuel Assurance, nous croyons fermement que notre organisation joue un rôle majeur dans la construction d'un monde meilleur et qu'il est de notre devoir d'agir de manière proactive pour y contribuer.

Redonner à la collectivité fait partie de nos valeurs depuis longtemps! Année après année, notre équipe est fière de participer à des événements et de soutenir des causes et des organismes pour contribuer au bien-être des gens d'ici

+ de
43 000 \$
en dons et
commandites



EN 2023, NOUS AVONS NOTAMMENT SOUTENU :

- La Moisson Maskoutaine;
- La Fondation Honoré-Mercier;
- La Fédération de l'UPA de la Montérégie;
- Vélo Club St-Hyacinthe;
- Le Grand défi Pierre Lavoie;
- Le Fonds de secours de la Croix-Rouge canadienne.

D'AUTRES GESTES CONCRETS

Ensemble, nous pouvons aussi poser des gestes concrets pour protéger notre environnement et nos communautés. En ce sens, Promutuel Assurance Bagot a installé des bornes électriques à tous ses bureaux.



www.promutuelassurance.ca/bagot



Coordination et rédaction :
Direction principale – Communication et affaires publiques du Groupe Promutuel

Conception graphique :
Direction principale – Marketing et affaires électroniques du Groupe Promutuel



Rapport financier | 2023

PROMUTUEL

ASSURANCE

BAGOT

Pour le respect de nos valeurs mutualistes

Groupe Promutuel et ses sociétés membres croient fermement que le respect de leurs valeurs mutualistes passe nécessairement par l'application rigoureuse des meilleures pratiques de gouvernance. Dans cet esprit, Groupe Promutuel a entrepris une révision de sa gouvernance et identifié les améliorations qu'il souhaitait y apporter. Les travaux visant à mettre en œuvre les recommandations découlant de cette révision sont en cours et assureront à Groupe Promutuel l'évolution de sa gouvernance vers les meilleures pratiques.

De la même façon, Groupe Promutuel doit adopter les meilleures pratiques en matière de conformité réglementaire et de gestion des risques, garantissant ainsi à ses membres-assurés et membres-assurés une gestion saine, prudente et performante de ses activités. Pour ce faire, Groupe Promutuel se dote de politiques et de processus, lesquels régissent ses façons de faire et ses façons d'être.

Rôles et responsabilités des membres de la direction

Nos membres du conseil d'administration ainsi que nos membres de la direction doivent faire preuve d'intégrité, d'équité et d'éthique. Tout en maintenant le niveau de probité nécessaire, ils doivent posséder et développer les compétences requises pour remplir les rôles, les responsabilités et les devoirs qui leur sont dévolus. C'est donc dans un souci de gestion saine et prudente que Groupe Promutuel a entrepris des démarches afin de doter le conseil d'administration d'une ou un membre possédant des compétences spécifiques en matière de technologies de l'information et de communications. L'assemblée extraordinaire, tenue en septembre 2023, a approuvé l'ajout d'une ou un membre possédant ces compétences. Cette personne sera élue lors de la prochaine assemblée générale. Dans l'intervalle, nous avons nommé une personne ayant ces aptitudes.

Gestion du risque d'entreprise

Groupe Promutuel dispose d'un cadre de gestion couvrant l'ensemble des risques auxquels il est exposé et dont la mise en œuvre est assurée par divers responsables et comités. Le conseil d'administration est garant de déterminer les niveaux de tolérance aux risques. Il doit également approuver le développement, la révision et la mise en place des politiques requises pour surveiller et contrôler les risques. Promutuel Assurance a donc entrepris des travaux importants en matière de gestion des risques et

de sécurité qui lui permettront, entre autres, comme toutes les institutions financières soumises à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, de se conformer à ses obligations et d'adopter les meilleures pratiques. Dans cette optique, le conseil d'administration s'est d'ailleurs doté d'un comité de gestion des risques.

Contrôles internes, supervision indépendante et vérification des activités

Nos contrôles internes sont efficaces et efficients. Ils sont notamment basés sur les rapports des responsables de la gestion des risques et de la conformité réglementaire, de même que sur tout autre rapport produit à l'intention du conseil d'administration.

De plus, l'évaluation de nos contrôles internes repose sur différentes fonctions de supervision indépendante, notamment celle de l'auditrice ou de l'auditeur externe pour les contrôles liés à l'audit.

Enfin, le comité d'audit est mandaté par le conseil d'administration afin de veiller au respect des saines pratiques commerciales et des pratiques de gestion saines et prudentes.

Éthique et déontologie

Sous la responsabilité du comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration, Groupe Promutuel doit appliquer un code de déontologie pour les membres du conseil d'administration et les membres de la direction ainsi qu'un code d'éthique et de déontologie pour le personnel. Ces codes couvrent notamment les conflits d'intérêts potentiels ainsi que l'apparence de conflit d'intérêts. Ce comité procède annuellement à l'évaluation de la probité et de la compétence collective du conseil d'administration.

Gouvernance

Le cadre de gouvernance du Groupe Promutuel inclut également un programme, des politiques et un mécanisme d'auto-évaluation basés sur les meilleures pratiques, lesquels, dans un souci d'amélioration continue, font également l'objet des travaux entrepris par Groupe Promutuel visant à revoir et à améliorer sa gouvernance.

Sommaire

Rapport de la direction	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3
Certificat de l'actuaire	5
États financiers	
États du résultat et résultat étendu	6
État des variations des capitaux propres	7
État des flux de trésorerie	8
Bilan	9
Notes afférentes aux états financiers	11

Administrateurs

Les 17 647 membres-assurés de la société mutuelle sont représentés au conseil d'administration par :

Claude Ruel* °°, président	Saint-Pie
Hubert Brodeur* ** °°, 1 ^{er} vice-président et président du comité d'audit	Saint-Hugues
Sylvain Girard* °, 2 ^e vice-président et président du comité d'éthique	Saint-Liboire
Richard Bruneau**	Acton Vale
Michel Daigle**	Sainte-Hélène-de-Bagot
Réal Désautels°	Saint-Hyacinthe
Gaétan Jodoin° °°, président du comité de placement	Saint-Damase

* Membre du comité de direction

** Membre du comité d'audit

° Membre du comité d'éthique

°° Membre du comité de placement

Rapport de la direction

La direction de la Société garantit l'objectivité et la fidélité des états financiers et de l'information contenue dans le présent rapport. Ces états financiers ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière.

La Société maintient des systèmes de comptabilité et des contrôles administratifs appropriés dans les circonstances, dans les limites d'un coût acceptable. Les procédés utilisés visent à assurer, dans une mesure raisonnable, la bonne comptabilisation, la fiabilité de l'information et la protection de l'actif de la Société.

Le comité d'audit est composé uniquement de membres du conseil d'administration, lesquels sont extérieurs au personnel de la Société. Le comité tient régulièrement des réunions avec l'auditeur et la direction pour traiter des considérations touchant leurs rôles respectifs de même que de la présentation du rapport financier.

En vertu de la *Loi sur les assureurs*, les services d'un auditeur sont fournis à la Société par la Fédération. L'auditeur a la responsabilité de faire rapport aux membres, aux administrateurs et à l'Autorité des marchés financiers quant à la fidélité de la présentation des états financiers de la Société, conformément aux Normes internationales d'information financière. L'auditeur s'acquitte de cette responsabilité en effectuant un audit de ces états financiers selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada.

En vertu de la *Loi sur les assureurs*, les services d'un actuaire sont fournis à la Société par la Fédération. L'actuaire doit s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées pour l'évaluation du passif des polices sont conformes à la pratique actuarielle reconnue au Canada, aux lois en vigueur et aux règlements et directives en la matière.

L'actuaire doit émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des polices à la date du bilan à l'égard de la totalité des obligations de la Société envers les titulaires de polices. Le travail nécessaire pour former cette opinion englobe un examen de la suffisance et de la fiabilité des données sur les polices et une analyse de la capacité de l'actif d'appuyer le passif des polices.

L'actuaire doit, sur une base annuelle, analyser la santé financière de la Société et préparer un rapport à l'intention du conseil d'administration. Cette analyse permet de vérifier la suffisance du capital détenu par la Société au 31 décembre 2023 advenant des circonstances économiques et commerciales défavorables.

Les états financiers ont été examinés par le comité d'audit et approuvés par le conseil d'administration. Les rapports de l'auditeur et le certificat de l'actuaire figurent ci-après.

Le directeur général,



Jacques Drapeau

Saint-Liboire, le 26 février 2024

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres de Promutuel Bagot, société mutuelle d'assurance générale

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Promutuel Bagot, société mutuelle d'assurance générale (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état du résultat et du résultat étendu, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Informations comparatives retraitées

Nous attirons l'attention sur la note 4 des états financiers, qui indique que la Société a adopté IFRS 17, Contrats d'assurance et IFRS 9, Instruments financiers, le 1^{er} janvier 2023. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris le bilan au 31 décembre 2022 et au 1^{er} janvier 2022, et les états du résultat et du résultat étendu, de l'état des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, ainsi que les informations connexes. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Rapport de l'auditeur indépendant

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou des événements futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

La vice-présidence – Audit,



Marianne Grenier, CPA auditrice
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale
2000, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2K 0B6

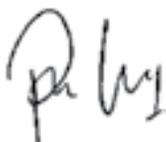
Québec, le 26 février 2024

Certificat de l'actuaire

À l'intention des membres de Promutuel Bagot, société mutuelle d'assurance générale

J'ai évalué le passif des polices dans les états financiers de Promutuel Bagot, société mutuelle d'assurance générale, préparés conformément aux Normes internationales d'information financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à cette fin. L'évaluation est conforme à la pratique actuarielle reconnue au Canada et les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.



Pierre Lepage, FCAS, FICA
KPMG

Québec, le 26 février 2024

États du résultat et résultat étendu

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

RÉSULTAT	2023	2022 Retraités (Note 4)
Revenus des activités d'assurance (Note 19)	39 473 \$	35 916 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance (Note 20)	(26 318)	(33 756)
Résultat des activités d'assurance avant la réassurance	13 155	2 160
Cession de réassurance sur les primes (Note 19)	(6 498)	(6 843)
Montants recouverts auprès des réassureurs pour les sinistres encourus (Note 19)	934	7 649
Résultat net des contrats de réassurance détenus	(5 564)	806
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	7 591	2 966
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT		
Revenus nets de placement (Note 6)	3 717	(3 307)
Intérêts sur les obligations locatives	(2)	(2)
Revenus (dépendances) d'intérêts sur financement des régimes de retraite	(38)	(71)
Revenus (frais) financiers pour les contrats d'assurance (Note 19)	(433)	(112)
Revenus (frais) financiers pour les traités de réassurance (Note 19)	366	70
RÉSULTAT FINANCIER NET	3 610	(3 422)
Autres revenus (Note 7)	153	776
Autres frais (Note 8)	(1 929)	(1 333)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS ET RISTOURNE	9 425	(1 013)
Ristourne aux membres (Note 10)	3 204	23
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	6 221	(1 036)
Impôts sur le résultat (Note 11)	1 511	(401)
RÉSULTAT NET	4 710 \$	(635) \$
RÉSULTAT ÉTENDU		
RÉSULTAT NET	4 710 \$	(635) \$
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu, nets des impôts	150	(356)
Reclassement dans le résultat net de l'exercice, des pertes (gains) réalisé(e)s sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu, nettes (nets) des impôts	52	50
	202	(306)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite, nets (nettes) des impôts	(654)	1 323
Total des autres éléments du résultat étendu	(452)	1 017
RÉSULTAT ÉTENDU	4 258 \$	382 \$

État des variations des capitaux propres

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu		Total
		Gains (pertes) sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu	Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021	35 480 \$	4 216 \$	(1 274) \$	38 422 \$
Effet des modifications des normes comptables (Note 4)				
IFRS 17	1 215			1 215
IFRS 9	4 179	(4 179)		
Solde au 31 décembre 2021 retraité	40 874	37	(1 274)	39 637
Résultat étendu	(635)	(306)	1 323	382
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2022	40 239 \$	(269) \$	49 \$	40 019 \$
Résultat étendu	4 710	202	(654)	4 258
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2023	44 949 \$	(67) \$	(605) \$	44 277 \$

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

OPÉRATIONS	2023	2022 Retraités (Note 4)
Résultat net	4 710 \$	(635) \$
Éléments hors trésorerie		
Frais (revenus) au titre des contrats d'assurance (Note 19)	(12 722)	(2 048)
Frais (revenus) au titre des traités de réassurance (Note 19)	5 198	(876)
Amortissement des immobilisations corporelles	78	94
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	27	28
Pertes (gains) sur placements	(2 918)	3 828
Frais relatifs aux régimes de retraite	267	518
Impôts différés	(134)	(171)
Revenus capitalisés sur les placements	(49)	(27)
Intérêts sur les obligations locatives	2	2
	(5 541)	713
Impôts exigibles sur les autres éléments du résultat étendu	(73)	110
Variation des autres actifs et passifs opérationnels		
Actifs ou Passifs au titre des traités de réassurance (Note 19)	(2 776)	(2 563)
Actifs ou Passifs au titre des contrats d'assurance (Note 19)	12 610	5 037
Autres débiteurs	9	(19)
Actifs d'impôts exigibles à recevoir	2 089	(2 089)
Autres éléments d'actif, sauf l'actif au titre des régimes de retraite		(2)
Créditeurs	3 403	(4 059)
Passifs d'impôts exigibles à payer	1 235	(716)
Cotisations aux régimes de retraite	(215)	(223)
	10 741	(3 811)
INVESTISSEMENT		
Acquisitions		
Placements	(11 041)	(10 652)
Immobilisations corporelles	(48)	(50)
Dispositions		
Placements	10 333	12 021
	(756)	1 319
FINANCEMENT		
Remboursement d'obligations locatives	(28)	(29)
	(28)	(29)
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	9 957	(2 521)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice (Note 13)	3 661	6 182
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (NOTE 13)	13 618 \$	3 661 \$

Bilan

Au 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ACTIF	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022 Retraités (Note 4)	Au 1 ^{er} janvier 2022 Retraités (Note 4)
LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 618 \$	3 661 \$	6 182 \$
Placements (Note 14)	45 665	41 717	47 303
	59 283	45 378	53 485
AUTRES DÉBITEURS			
Revenus courus sur placements	83	82	76
Autres débiteurs	3	13	
	86	95	76
ACTIFS D'IMPÔT EXIGIBLE		2 089	
Actifs au titre des traités de réassurance détenus (Note 19)	12 447	14 869	11 430
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF			
Autres	2	2	
ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ (Note 11)		261	
ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION (Note 16)		128	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 17)		978	
	73 119 \$	63 466 \$	66 358 \$

Engagements et éventualités (Note 27)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Claude Ruel, président



Hubert Brodeur, 1^{er} vice-président et président du comité d'audit

Bilan

Au 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

PASSIF	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022 Retraités (Note 4)	Au 1 ^{er} janvier 2022 Retraités (Note 4)
Passifs au titre des contrats d'assurance (Note 19)	21 825 \$	21 937 \$	18 948 \$
CRÉDITEURS			
Promutuel Réassurance	6		
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale	267	210	79
Frais courus et autres fournisseurs (Note 21)	3 739	399	4 589
	4 012	609	4 668
PASSIFS D'IMPÔT EXIGIBLE	1 235		716
PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE (Note 9)	1 696	754	2 259
PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ (Note 11)		45	
OBLIGATIONS LOCATIVES (Note 22)	73	101	129
PARTS SOCIALES (Note 23)	1	1	1
CAPITAUX PROPRES			
Excédents non répartis	44 949	40 239	40 874
Cumul des autres éléments du résultat étendu (Note 25)	(672)	(220)	(1 237)
	44 277	40 019	39 637
	73 119 \$	63 466 \$	66 358 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1 STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Promutuel Bagot, société mutuelle d'assurance générale (la « Société »), constituée en vertu de la Loi sur les assureurs, pratique l'assurance de dommages envers ses membres. Ses activités sont faites uniquement au Canada. Le siège est situé au 1840, rang Saint-Édouard, Saint-Liboire, (Québec), J0H 1R0, Canada.

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES

Les informations significatives sur les conventions comptables décrites ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme par la Société à toutes les périodes présentées dans ces états financiers, à moins d'indication contraire. Voir la Note 4 pour les nouvelles conventions comptables appliquées à l'exercice.

PRINCIPES DE PRÉSENTATION

Les états financiers de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Les conventions comptables et l'information financière présentée sont conformes aux recommandations de l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les états financiers de la Société sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société. Les informations financières sont présentées en dollars canadiens arrondis au millier de dollars près, à moins d'indication contraire. Les états financiers sont préparés selon le coût historique, à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont évalués à la juste valeur ou en tenant compte d'IFRS-17 :

- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net;
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu;
- Actifs au titre des contrats d'assurance;
- Actifs au titre des traités de réassurance détenus;
- Passifs au titre des contrats d'assurance;
- Passifs au titre des traités de réassurance détenus.

Le bilan est présenté sur une base non ordonnée. Les éléments indiqués à chaque poste peuvent inclure à la fois des soldes courants et des soldes non courants. Lorsqu'il y a lieu, la répartition de ces soldes en éléments courants et non courants est présentée aux notes correspondantes.

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 26 février 2024.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les éléments de trésorerie immédiatement disponibles ou convertibles en trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués uniquement de la trésorerie.

INSTRUMENTS FINANCIERS — ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et sont classés sous l'une des catégories suivantes : actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, actifs ou passifs financiers au coût amorti et actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat étendu. Le classement des instruments financiers est généralement basé sur le modèle économique selon lequel un actif financier est géré ainsi qu'en fonction des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels.

Ils sont subséquemment comptabilisés selon leur classification comme il est décrit ci-après :

Actifs et passifs financiers	Classement
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Dépôts à terme	Coût amorti
Obligations	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu
Fonds mutuels	À la juste valeur par le biais du résultat net
Actions ordinaires	À la juste valeur par le biais du résultat net
Sociétés en commandite	À la juste valeur par le biais du résultat net
Promutuel Réassurance et Fonds de garantie Promutuel	À la juste valeur par le biais du résultat net
Autres débiteurs	Coût amorti
Créditeurs et parts sociales	Coût amorti

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS — ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS (SUITE)

Les instruments financiers avec un délai normalisé de livraison sont comptabilisés selon la date de règlement. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat net sont inscrits dans les revenus de placement au résultat. Les coûts de transaction des autres instruments financiers sont inclus dans la valeur comptable à la comptabilisation initiale. Les revenus sur les placements sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et sont présentés nets des frais. Les gains et pertes réalisés sur cession sont calculés selon le coût moyen.

À l'acquisition, la Société classe ses instruments financiers dans l'une des catégories suivantes.

a) À la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers qui ne répondent pas aux conditions de l'évaluation au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu (« JVAERE ») sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Plus précisément :

- Les placements en instruments de capitaux propres sont classés à la JVRN;
- Les instruments d'emprunt qui ne répondent pas aux critères du coût amorti ou de la JVAERE sont à la JVRN.

De plus, un instrument d'emprunt qui remplit les critères d'évaluation au coût amorti ou d'évaluation à la JVAERE peut être désigné comme étant à la JVRN lors de la comptabilisation initiale si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation d'actifs ou de passifs (« non-concordance comptable ») qui découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci sur des bases différentes. La Société n'a désigné aucun instrument d'emprunt comme étant à la JVRN.

Les actifs financiers à la JVRN sont évalués à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les profits ou les pertes de juste valeur étant comptabilisés en résultat net.

Le profit net ou la perte nette comptabilisé en résultat net comprend les dividendes ou les intérêts reçus à l'égard de l'actif financier et est inclus dans le poste *Revenus nets de placement*.

b) Au coût amorti

Les instruments d'emprunt qui remplissent les conditions ci-dessous sont évalués ultérieurement au coût amorti :

- La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument d'emprunt et d'affectation des revenus d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs estimés à l'exclusion des pertes de crédit attendues, sur la durée de vie prévue de l'instrument d'emprunt ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable brute au moment de la comptabilisation initiale de l'instrument d'emprunt. Le coût amorti d'un actif financier est la valeur qui lui est attribuée lors de sa comptabilisation initiale, diminuée des remboursements en principal, majorée du cumul de l'amortissement, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre cette valeur initiale et la valeur à l'échéance, et ajustée au titre de la correction de valeur pour pertes, le cas échéant. La valeur comptable brute d'un actif financier est son coût amorti, compte non tenu de toute correction de valeur pour pertes. Les revenus d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute de l'actif financier, sauf les actifs financiers qui sont devenus des actifs financiers dépréciés par la suite. Pour les actifs financiers qui sont devenus des actifs financiers dépréciés par la suite, les revenus d'intérêts sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti de l'actif financier.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS — ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS (SUITE)

c) À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu

Les actifs financiers à la JVAERE sont évalués initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Par la suite, les variations de la valeur comptable de ces actifs financiers résultant des profits et pertes de change, des dépréciations ou reprises de dépréciations et des produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisées en résultat net. Les montants qui sont comptabilisés en résultat net sont les mêmes que les montants qui auraient été comptabilisés en résultat net si ces actifs financiers avaient été évalués au coût amorti. Toutes les autres variations de la valeur comptable de ces actifs financiers sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu et cumulées dans les gains (pertes) sur les actifs à la JVAERE. Lors de la décomptabilisation de ces actifs financiers, le cumul des profits et des pertes comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat étendu est reclassé en résultat net.

d) Passifs financiers au coût amorti

Applicable avant le 1^{er} janvier 2023, conformément à IAS 39

Les instruments financiers classés comme autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode sont inscrits au résultat net. S'il y a décomptabilisation de l'instrument financier, les gains et pertes sont comptabilisés au résultat net.

Applicable à compter du 1^{er} janvier 2023, conformément à IFRS 9

Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode sont inscrits au résultat net.

La Société décomptabilise les passifs financiers si, et seulement si, les obligations de la Société sont exécutées, sont annulées ou ont expiré. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net. Lorsque la Société échange avec un prêteur existant un instrument d'emprunt pour un autre instrument d'emprunt dont les termes sont substantiellement différents, cet échange est comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier. De même, la Société comptabilise une modification substantielle des conditions d'un passif financier existant ou d'une partie du passif financier existant comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier. Si la modification n'est pas substantielle, la différence entre la valeur comptable du passif avant la modification et la valeur actualisée des flux de trésorerie après modification doit être comptabilisée en résultat net à titre de profit ou de perte sur modification dans les *Revenus nets de placement*.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

La Société comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers à la JVAERE et au coût amorti. Le montant des pertes de crédit attendues est mis à jour à chaque date de présentation de l'information financière afin de rendre compte des variations du risque de crédit qui ont eu lieu depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier correspondant.

La Société comptabilise des pertes de crédit attendues pour la durée de vie lorsqu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Toutefois, si le risque de crédit que comporte l'instrument financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, la Société doit évaluer la correction de valeur pour pertes de cet instrument financier à un montant correspondant au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont les pertes de crédit attendues découlant de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue. Par comparaison, les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir s'entendent de la portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui représente les pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la clôture.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS (SUITE)

a) Augmentation importante du risque de crédit

Pour évaluer si le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté d'une façon importante depuis la comptabilisation initiale, la Société compare le risque de défaillance à la date de clôture au risque de défaillance à la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier. Pour faire cette évaluation, la Société tient compte des informations quantitatives et qualitatives qui sont raisonnables et justifiables, y compris l'expérience passée et les informations prospectives qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables. Les informations prospectives prises en considération comprennent les perspectives d'avenir des secteurs dans lesquels les débiteurs de la Société exercent leurs activités provenant de rapports rédigés par des experts en économie, des analystes financiers, des organismes gouvernementaux, des groupes de réflexion pertinents et autres organisations semblables, ainsi que diverses sources externes d'informations et de prévisions économiques en lien avec les activités de base de la Société.

Peu importe le résultat de l'évaluation ci-dessus, la Société suppose que le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours, à moins que la Société dispose d'informations raisonnables et justifiables qui démontrent que le risque de crédit n'a pas augmenté.

b) Définition de défaillance

La Société considère les éléments suivants comme une défaillance aux fins de la gestion interne du risque de crédit puisque l'expérience passée indique que les actifs financiers qui remplissent l'une ou l'autre des conditions suivantes ne sont généralement pas recouvrables :

- Le manquement à des clauses financières restrictives par un débiteur;
- Les informations établies à l'interne ou provenant de sources externes indiquent qu'il est peu probable que le débiteur rembourse intégralement ses créanciers, y compris la Société (sans tenir compte des garanties détenues par la Société).

Nonobstant l'analyse ci-dessus, la Société considère qu'une défaillance est survenue lorsqu'un actif financier est en souffrance depuis plus de 90 jours, à moins que l'entité dispose d'informations raisonnables et justifiables pour démontrer qu'un critère de défaillance tardif convient davantage.

c) Actifs financiers dépréciés

Un actif financier est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- Des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur;
- Un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance;
- L'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances;
- La probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur;
- La disparition d'un marché actif pour cet actif financier, à la suite de difficultés financières.

d) Évaluation et comptabilisation des pertes de crédit attendues

L'évaluation des pertes de crédit attendues est fonction de la probabilité de défaillance, des pertes en cas de défaillance (c'est à dire l'ampleur des pertes si la défaillance se produit) et de l'exposition en cas de défaillance. L'évaluation de la probabilité de défaillance et des pertes en cas de défaillance repose sur les données historiques ajustées en fonction d'informations prospectives, comme il est indiqué ci-dessus. En ce qui a trait à l'exposition en cas de défaillance, elle correspond à la valeur comptable brute des actifs à la date de clôture.

Les pertes de crédit attendues sont évaluées comme la différence entre le total des flux de trésorerie contractuels qui sont dus à la Société selon les termes du contrat et le total des flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. Si, pour la période de présentation de l'information financière précédente, la Société a évalué la correction de valeur pour pertes de l'instrument financier au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, mais qu'elle détermine à la date de clôture de la période considérée que les conditions relatives aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie ne sont plus remplies, elle évalue la correction de valeur pour pertes à la date de clôture de la période considérée au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, sauf pour les actifs pour lesquels la méthode simplifiée a été utilisée.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS (SUITE)

La Société comptabilise un gain ou une perte de valeur et un ajustement correspondant à la valeur comptable des actifs financiers par le biais d'un compte de correction de valeur pour pertes, sauf pour les placements en obligations qui sont évalués à la JVAERE, pour lesquels la correction de valeur pour pertes est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu et cumulée dans les gains (pertes) sur les actifs à la JVAERE, et ne réduit pas la valeur comptable de l'actif financier dans le bilan.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

La Société décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent, ou si elle transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier évalué au coût amorti, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée en résultat net.

DEVICES ÉTRANGÈRES

Les transactions effectuées en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les instruments financiers libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de fin de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans les revenus nets de placement, à l'exception des instruments financiers classés disponibles à la vente qui sont plutôt comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que les actifs soient vendus ou dépréciés.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique tient compte de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition.

Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement des autres immobilisations corporelles est calculé sur les composantes significatives qui ont des durées d'utilité homogènes, de sorte à amortir le coût initial sur les durées d'utilité estimées en tenant compte de la valeur résiduelle. Les méthodes et taux d'amortissement sont :

Catégorie	Méthode	Taux ou durée
Bâtisse	Dégressif	5 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail
Mobilier-équipement	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Dégressif	30 %

La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus annuellement en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. Les gains ou les pertes sur cession correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable. L'amortissement et les gains ou pertes sur cession sont présentés dans les « Charges afférentes aux activités d'assurance » lorsqu'ils sont attribuables aux activités d'assurance; sinon ils sont présentés dans les « Autres frais ».

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée d'utilité selon les méthodes et taux suivants :

Catégorie	Méthode	Durée
Clientèle	Linéaire	2 ans

La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus annuellement en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. Les gains ou les pertes sur cession correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable. L'amortissement de la clientèle et les gains ou les pertes sur cession sont présentés dans les « Charges afférentes aux activités d'assurance » lorsqu'ils sont attribuables aux activités d'assurance; sinon ils sont présentés dans les « Autres frais ».

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Lors de circonstances ou d'événements importants pouvant indiquer une perte de valeur, la Société réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable de l'actif excède la valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif est considérée comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Le montant de toute perte de valeur représente l'excédent de la valeur comptable nette sur la valeur recouvrable et est imputé au résultat.

AUTRES PROVISIONS

La Société comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources économiques est nécessaire pour régler l'obligation et que le montant relatif à cette obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Les passifs éventuels sont divulgués si l'obligation future est probable et que le montant relatif à cette obligation ne peut être raisonnablement estimé.

IMPÔTS

La Société comptabilise les impôts sur le résultat étendu suivant la méthode axée sur le bilan. La provision pour impôts sur le résultat étendu comporte deux composantes : l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible est composé des montants qui devraient être payables ou récupérables par suite de l'exploitation durant l'année en cours. L'impôt différé, calculé sur une base non actualisée, découle des changements durant l'année des écarts temporels cumulatifs entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leurs assiettes fiscales respectives, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels il est prévu que les écarts se résorberont. L'actif d'impôt différé est constaté dans la mesure où la réalisation future de l'avantage fiscal est probable. L'effet sur l'impôt différé d'un changement de taux d'imposition est constaté dans le résultat net, sauf pour l'impôt lié aux autres éléments du résultat étendu, en tel cas, l'effet d'un changement de taux d'imposition est constaté dans les autres éléments du résultat étendu.

Des incertitudes existent quant à l'interprétation de règles fiscales complexes qui ont des conséquences sur le montant ainsi que sur le moment de la réalisation des impôts sur le revenu. Compte tenu de cette complexité, des ajustements aux impôts sur le revenu déjà reconnus pourront être requis pour tenir compte des différences entre les résultats réels et les provisions faites. Le montant de ces provisions est établi en tenant compte de certains facteurs, dont les résultats des vérifications fiscales et les opinions divergentes entre la Société et les autorités fiscales quant aux règles relatives à l'impôt.

PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont classées au passif, car il existe une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie au gré du détenteur.

CAPITAUX PROPRES

Les parts privilégiées sont présentées à la valeur nominale à laquelle les parts ont été émises. Les intérêts sur parts privilégiées sont inclus dans les capitaux propres dans l'exercice où le versement est approuvé par le conseil d'administration.

Les excédents non répartis incluent les résultats des années antérieures et de l'année courante. Le cumul des autres éléments du résultat étendu est composé des gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers à la JVAERE et du cumul des gains et pertes actuariel(le)s sur les régimes de retraite.

Les ristournes aux membres sont incluses dans le passif et au résultat dans l'exercice où le versement est approuvé par le conseil d'administration.

CONTRATS D'ASSURANCE

Classification des contrats et séparation des composantes

La Société doit évaluer si ses contrats d'assurance doivent être comptabilisés en vertu de la norme IFRS 17 ou en vertu d'autres normes.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

CONTRATS D'ASSURANCE (SUITE)

Classification des contrats et séparation des composantes (suite)

Dans le cours normal de ses activités, la Société émet des contrats d'assurance en vertu desquels elle accepte des risques d'assurance. Elle détient également un traité de réassurance afin de limiter son exposition au risque d'assurance. Les contrats émis par la Société sont classés à titre de contrats d'assurance lorsque celle-ci accepte un risque d'assurance important pour une autre partie (le « titulaire de la police ») en convenant d'indemniser le titulaire si un événement futur incertain spécifié (l'« événement assuré ») porte préjudice au titulaire. Le risque d'assurance est important si un événement assuré peut donner lieu au paiement de sommes supplémentaires importantes par la Société au titulaire dans n'importe quel scénario possédant une substance commerciale – même si l'événement assuré est extrêmement improbable ou que l'espérance mathématique des flux de trésorerie éventuels actualisés ne représente qu'une faible part de l'espérance mathématique des flux de trésorerie actualisés restants du contrat d'assurance. La Société détermine si elle a un risque d'assurance significatif, en comparant les prestations payables ou recevables après un sinistre avec les prestations payables ou recevables si le sinistre ne s'était pas produit. Cette évaluation est effectuée pour chaque contrat, à la date d'émission du contrat.

En procédant à cette évaluation, la Société prend en considération tous ses droits et obligations substantiels, que ceux-ci découlent de dispositions contractuelles, légales ou réglementaires.

Les contrats d'assurance et les traités de réassurance détenus par la Société sont tous des contrats devant être comptabilisés en vertu de la norme sur les contrats d'assurance.

Regroupement d'un ensemble ou d'une série de contrats

Il arrive que la Société conclut deux ou plusieurs contrats en même temps avec les mêmes contreparties ou avec des contreparties qui lui sont liées, pour exercer un effet commercial d'ensemble. La Société comptabilise un tel ensemble de contrats comme un seul contrat d'assurance lorsque cela reflète la substance des contrats. Pour procéder à cette évaluation, la Société se demande si :

- Les droits et obligations diffèrent selon que les contrats sont examinés collectivement ou individuellement;
- La Société est incapable d'évaluer un contrat sans tenir compte de l'autre.

Séparation des composantes

La Société examine ses contrats d'assurance et de réassurance pour déterminer s'ils contiennent des composantes qui doivent être comptabilisées selon une autre norme. Les contrats de la Société ne comprennent aucune composante distincte nécessitant une séparation.

Niveau de regroupement des contrats

Les contrats d'assurance et de réassurance sont sujets à des regroupements sous forme de portefeuilles et de groupes aux fins d'évaluation. Les portefeuilles se composent de contrats avec des risques similaires et qui sont gérés ensemble.

Chaque portefeuille est subdivisé en groupes de contrats, auxquels sont appliquées les dispositions d'IFRS 17 en matière de comptabilisation et d'évaluation. Lors de la comptabilisation initiale, la Société sépare les contrats en fonction de leur date d'émission. Une cohorte contient tous les contrats qui ont été émis au cours d'une période de 12 mois. Chaque cohorte est ensuite subdivisée en trois groupes de contrats, soit les :

- Contrats qui sont déficitaires au moment de la comptabilisation initiale;
- Contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires par la suite;
- Autres contrats, s'il existe de tels contrats.

La Société exerce un jugement pour déterminer à quel niveau de détail elle dispose des informations suffisantes pour conclure que tous les contrats d'un ensemble feront partie du même groupe. En l'absence de telles informations, la Société évalue chaque contrat individuellement. La composition des groupes établis lors de la comptabilisation initiale n'est pas réévaluée par la suite.

La Société suppose qu'aucun des contrats n'est déficitaire au moment de la comptabilisation initiale, sauf si les faits et circonstances indiquent le contraire. La Société évalue la probabilité d'un changement dans les faits et les circonstances applicables pour déterminer si les contrats, qui ne sont pas déficitaires au moment de la comptabilisation initiale, appartiennent à un groupe de contrats qui n'ont pas de possibilité importante de le devenir par la suite.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

CONTRATS D'ASSURANCE (SUITE)

Comptabilisation

La Société comptabilise les groupes de contrats d'assurance émis à compter de la première des dates suivantes :

- La date du début de la période de couverture du groupe de contrats ;
- La date à laquelle le premier paiement d'un titulaire d'un contrat du groupe devient exigible ;
- La date à laquelle un groupe de contrats devient déficitaire.

Périmètre des contrats

L'évaluation du groupe de contrats d'assurance comprend l'ensemble des flux de trésorerie futurs qui devraient être compris dans le périmètre de chacun des contrats d'assurance du groupe.

Afin de déterminer les flux de trésorerie compris dans le périmètre d'un contrat, la Société doit analyser à la fois ses droits et obligations substantiels découlant des modalités du contrat et découlant également des lois et règlements applicables ainsi que des pratiques commerciales habituelles. La Société détermine que les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle l'entité peut contraindre le titulaire de contrat d'assurance à payer les primes ou dans laquelle la Société a une obligation substantielle de lui fournir des services prévus au contrat d'assurance.

Méthodes d'évaluation des contrats d'assurance

La Société applique la méthode de la répartition des primes (« MRP ») à tous ses contrats d'assurance. La période de couverture de chaque contrat dans les groupes n'excède pas un an.

Lors de la comptabilisation initiale, la Société évalue le passif au titre de la couverture restante au montant des primes reçues en trésorerie. Les primes dues à la Société pour des services prévus aux contrats d'assurance déjà fournis au cours de la période, mais qui n'ont pas encore été reçues à la fin de la période de présentation de l'information financière, sont incluses dans le passif au titre de la couverture restante. La valeur comptable du passif au titre de la couverture restante à la fin de chaque période de présentation de l'information financière ultérieure correspond à la valeur comptable au début de la période de présentation de l'information financière, ajustée pour tenir compte des primes reçues au cours de la période et du montant comptabilisé en revenus des activités d'assurance pour les services prévus aux contrats d'assurance fournis au cours de cette période.

La Société a déterminé que ses contrats d'assurance, dont la période de couverture ne dépasse pas un an, ne comportent pas de composant financement important. La Société n'actualise pas le passif au titre de la couverture restante pour tenir compte de la valeur temps de l'argent et de l'effet du risque financier de tels contrats d'assurance.

La valeur comptable du passif au titre des sinistres survenus est évaluée en appliquant le modèle général. Après la comptabilisation initiale, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance inclut une estimation du passif au titre des sinistres survenus à cette date. Le passif au titre des sinistres survenus comprend l'obligation de régler les demandes d'indemnisation valides relativement aux événements assurés qui se sont déjà produits et les autres charges afférentes aux activités d'assurance découlant de services passés et comprend l'obligation liée aux sinistres survenus, mais non encore déclarés. L'estimation actuelle du passif au titre des sinistres survenus comprend les flux de trésorerie d'exécution afférents aux services actuels et passés affectés au groupe à la date de clôture.

Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution sont les estimations actuelles, objectives et pondérées par les probabilités, de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, y compris un ajustement au titre du risque non financier. Pour arriver à une moyenne pondérée selon les probabilités, la Société tient compte de divers scénarios pour envisager l'éventail complet des résultats possibles, en prenant en considération l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans coût ou effort excessif sur le montant, l'échéancier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs attendus. Les estimations des flux de trésorerie futurs reflètent les conditions existant à la date d'évaluation, notamment les hypothèses à cette date quant à l'avenir.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

CONTRATS D'ASSURANCE (SUITE)

Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition proviennent du coût des ventes, de la souscription et du démarrage d'un groupe de contrats d'assurance, émis ou devant être émis, qui sont directement attribuables à un portefeuille de contrats d'assurance. Ces flux de trésorerie comprennent les coûts directs, tels que les commissions des agents et les taxes sur primes, ainsi que les coûts indirects tels que les salaires, les loyers, les coûts liés aux technologies et autres. La Société a fait le choix d'amortir ces coûts selon le mode linéaire sur la période de couverture des groupes de contrats d'assurance auxquels ils se rapportent.

Taux d'actualisation

Les estimations de flux de trésorerie futurs doivent être actualisées afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers qui reflètent les caractéristiques des passifs et la durée de chaque portefeuille. Étant donné que la Société applique la MRP, seuls le passif au titre des sinistres survenus et l'élément de perte, calculé dans le cas où un groupe de contrats est déficitaire, sont actualisés. La Société établit les courbes de taux d'actualisation selon une méthode dite hybride où une prime de liquidité est ajoutée à la courbe de taux sans risque. Cette prime de liquidité reflète les caractéristiques des contrats d'assurance. La courbe de taux sans risque est déterminée à partir d'obligations fédérales. Les primes de liquidité sont définies à partir d'obligations provinciales et/ou corporatives de notation BBB ou supérieure. Les risques de marché, de crédit et de change sont exclus des primes de liquidité.

Ajustement au titre du risque non financier

L'évaluation du passif et de l'actif au titre des sinistres survenus des contrats d'assurance émis et des contrats de réassurance détenus, et de l'élément de perte du passif compris au passif au titre de la couverture restante des contrats d'assurance comprennent un ajustement au titre du risque non financier. L'ajustement au titre du risque non financier (« ARNF ») reflète la compensation que l'entité requiert pour prendre en charge l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux estimés. La méthode utilisée est celle de la marge. L'ajustement au titre du risque non financier est déterminé pour l'ensemble des sociétés mutuelles, membres de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et alloué aux catégories d'analyse basé sur le profil de risque de chacune de ces catégories. Une diversification est également reflétée au niveau de ces catégories d'analyse. Cette diversification est déterminée à partir d'une technique utilisant une matrice de corrélation. La méthode des marges et la diversification sont appliquées sur base brute et nette de réassurance et la différence entre les deux résultats est utilisée pour déterminer l'ajustement au titre du risque non financier applicable sur les contrats détenus.

Contrats déficitaires

En vertu de la MRP, au moment de la comptabilisation initiale, la Société suppose qu'aucun groupe de contrats n'est potentiellement déficitaire, à moins que les faits et les circonstances n'indiquent le contraire.

Une évaluation quantitative est produite à la fin d'année financière afin de valider si un groupe de contrats peut être déficitaire au moment de sa comptabilisation initiale. De plus, si un fait ou circonstance indique qu'un groupe de contrats pourrait devenir déficitaire en cours d'année, la Société procèdera également à une évaluation quantitative. Ce calcul détermine si la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante déterminée selon la MRP est inférieure à l'estimation découlant de l'évaluation quantitative, ce qui engendrerait un élément de perte. L'élément de perte est déterminé en fonction d'un modèle où les flux de trésorerie d'exécution liés aux primes et aux sinistres sont estimés à la date de comptabilisation initiale. Les flux incluent la valeur temps de l'argent ainsi que l'ajustement au titre du risque non financier. Si l'évaluation équivaut à une sortie de trésorerie nette, celle-ci sera incluse au passif au titre de la couverture restante et en résultat net. L'élément de perte est atténué par une composante de recouvrement de perte si les contrats déficitaires sont couverts par la réassurance.

Traités de réassurance détenus

Dans le cours normal de ses activités, la Société utilise la réassurance pour limiter son exposition au risque d'assurance. La réassurance signifie le transfert d'un risque d'assurance et de la prime à un réassureur. La Société présente les soldes liés à la réassurance sur la base du solde brut dans le bilan et l'état des résultats afin de démontrer les obligations à l'endroit des titulaires de polices ainsi que l'importance du risque de crédit associé aux opérations de réassurance.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

CONTRATS D'ASSURANCE (SUITE)

Traités de réassurance détenus (suite)

Les traités de réassurance détenus sont comptabilisés conformément à IFRS 17 s'ils répondent à la définition d'un contrat d'assurance. Cela comprend la condition selon laquelle le contrat doit transférer un risque d'assurance important. Les traités de réassurance ne transfèrent un risque d'assurance important que s'ils transfèrent au réassureur la quasi-totalité du risque d'assurance afférent à la portion réassurée des contrats d'assurance sous-jacents, et ce, même s'ils n'exposent pas l'émetteur (le réassureur) à une possibilité de perte importante.

Pour regrouper les traités de réassurance détenus, la Société délimite les portefeuilles de la même manière qu'elle délimite les portefeuilles de contrats d'assurance sous-jacents émis. La Société considère qu'elle ne détient qu'un seul portefeuille de réassurance distinct.

La Société répartit dans trois groupes les traités de réassurance détenus composant un portefeuille :

- Les contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, génèrent un profit net ;
- Les contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, n'ont pas de possibilité importante de générer par la suite un profit net ;
- Tout contrat de réassurance restant détenu dans le portefeuille.

La Société applique la MRP à tous ses traités de réassurance détenus. La Société applique les mêmes conventions comptables pour évaluer un groupe de traités de réassurance détenus que celles utilisées pour un groupe de contrats d'assurance, adaptées lorsque nécessaire pour refléter les caractéristiques qui diffèrent de celles des contrats d'assurance.

En vertu de la MRP, l'évaluation initiale de l'actif au titre de la couverture restante est égale à la prime de réassurance payée. La Société évalue le montant relatif aux services restants en répartissant la prime payée sur la période de couverture du groupe. Pour tous les traités de réassurance détenus, cette répartition est effectuée en fonction de l'écoulement du temps.

La Société suppose que les traités de réassurance détenus ne donneront pas lieu à un profit net au moment de la comptabilisation initiale, sauf si les faits et circonstances indiquent le contraire.

Lorsque les traités de réassurance détenus couvrent un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire, la Société ajuste la valeur comptable de l'actif au titre de la couverture restante et comptabilise un profit lorsque, au cours de la même période, elle comptabilise une perte à la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire ou à l'ajout de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires à un groupe. La comptabilisation de ce profit donne lieu à la comptabilisation du composant recouvrement de perte de l'actif au titre de la couverture restante d'un groupe de traités de réassurance détenus.

Modification et décomptabilisation

La Société décomptabilise le contrat initial et comptabilise le contrat modifié comme un nouveau contrat, si les modalités du contrat d'assurance sont modifiées et que les conditions suivantes sont remplies :

- Si les conditions modifiées avaient été prévues au moment de la passation du contrat, la Société aurait conclu que le contrat modifié :
 - Se situe hors du champ d'application d'IFRS 17 ;
 - Donne lieu à un contrat d'assurance différent après séparation des composants du contrat hôte ;
 - Donne lieu à un périmètre du contrat substantiellement différent ;
 - Aurait été classé dans un groupe de contrats d'assurance différent. Le contrat initial répondait à la définition d'un contrat d'assurance avec participation directe, mais le contrat modifié n'y répond plus.
- Le contrat initial était comptabilisé au moyen de la MRP, mais le contrat modifié ne satisfait plus aux conditions requises pour l'application de cette méthode.

La Société ajuste les revenus des activités d'assurance de manière prospective à compter de la date de modification du contrat.

La Société décomptabilise un contrat d'assurance si, et seulement si, le contrat est :

- Éteint (lorsque l'obligation qui y est précisée expire ou qu'elle est acquittée ou résiliée) ;
- Modifié (et la modification apportée satisfait aux critères de décomptabilisation).

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

CONTRATS D'ASSURANCE (SUITE)

Présentation

Les portefeuilles de contrats d'assurance, ainsi que le portefeuille de traités de réassurance détenus, sont présentés séparément au bilan, en fonction de leurs soldes respectifs à titre d'actif ou de passif.

La Société ne ventile pas la variation de l'ajustement au titre du risque non financier entre le risque financier et le risque non financier. Elle inscrit la totalité de la variation dans le résultat des activités d'assurance.

Revenus des activités d'assurance

La Société émet des contrats d'assurance ainsi que des traités de réassurance détenus. Tous ces contrats sont comptabilisés conformément à IFRS 17, *Contrats d'assurance*, en appliquant la MRP.

Comme la Société fournit des services d'assurance en vertu d'un groupe de contrats d'assurance émis, elle réduit son passif au titre de la couverture restante et comptabilise des revenus des activités d'assurance, qui sont évalués au montant de la contrepartie à laquelle la Société estime avoir droit en échange de ces services.

Lorsqu'elle applique la MRP, la Société comptabilise les revenus des activités d'assurance de la période en fonction de l'écoulement du temps, en répartissant les encaissements de primes attendus, y compris les ajustements liés à l'expérience découlant des primes, entre les périodes de service. Toutefois, lorsque le rythme attendu de dégagement du risque au cours de la période de couverture diffère considérablement du rythme d'écoulement du temps, les encaissements de primes sont répartis en fonction du rythme attendu de charges afférentes aux activités d'assurance engagées. La Société émet des contrats d'assurance dont les profils de survenance des sinistres sont différents. Pour ces groupes de contrats, les revenus sont comptabilisés en fonction des tendances attendues en matière de survenance des sinistres.

Charges afférentes aux activités d'assurance

Les charges afférentes aux activités d'assurance comprennent les flux de trésorerie d'exécution des contrats et les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition. Les charges incluent les frais directement attribuables à des contrats d'assurance, ainsi que l'affectation de frais généraux.

Résultat net des traités de réassurance détenus

Les revenus ou les charges liés aux traités de réassurance détenus sont répartis entre les deux montants suivants :

- La somme recouvrée des réassureurs ;
- L'imputation des primes payées.

Revenus ou frais financiers pour les contrats d'assurance et de réassurance

Les revenus ou frais financiers pour les contrats d'assurance et de réassurance reflètent l'incidence de la valeur temps de l'argent et de la variation de la valeur temps de l'argent, ainsi que l'effet du risque financier et de la variation du risque financier d'un groupe de contrats d'assurance et d'un groupe de traités de réassurance détenus.

La Société n'actualise pas le passif au titre de la couverture restante pour refléter la valeur temps de l'argent et le risque financier des contrats d'assurance dont la période de couverture ne dépasse pas un an.

GROUPEMENT DES ASSUREURS AUTOMOBILES

Le Groupement des assureurs automobiles (le « GAA ») gère le Plan de répartition des risques (le « PRR »), un outil qui favorise l'accès à l'assurance automobile à tous. Une société d'assurance qui ne souhaite pas conserver dans son portefeuille un client représentant pour elle un plus grand risque peut le transférer au PRR. Ainsi, ce sont tous les assureurs souscrivant de l'assurance automobile au Québec qui se partagent collectivement ce risque en fonction de leur part de marché au Québec. La Société ne fait pas de distinction dans l'application des conventions comptables pour les contrats d'assurance qui sont transférés au PRR.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Avantages à court terme

Il s'agit d'avantages payables dans les douze mois suivant la date de clôture autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires et les commissions, les cotisations sociales et certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

Avantages postérieurs à l'emploi

Les employés et la Société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Ces régimes de retraite correspondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la mutuelle participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Les régimes assurent à ses employés et à ses cadres des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière. Le calcul est effectué à chaque clôture annuelle, et les données individuelles concernant les salariés sont revues chaque année par un actuaire indépendant.

Le coût des services, qui comprend le coût des services courants et des services passés, est comptabilisé à l'état des résultats. Les frais d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'actualisation aux passifs ou actifs des régimes de retraite pour la période. Le taux d'actualisation est déterminé par référence aux taux de rendement du marché des obligations d'entreprise de haute qualité. Les frais d'intérêts sont inscrits à l'état des résultats dans les intérêts sur financement des régimes de retraite.

Les gains actuariels (pertes actuarielles) résultent de l'écart entre le rendement réel et le taux d'actualisation des régimes sur les actifs des régimes de retraite capitalisés, des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des gains ou pertes d'expérience sur cette même obligation. Tous les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu.

L'actif ou le passif au titre des régimes de retraite à prestations définies se calcule comme la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes nette de la juste valeur des actifs des régimes de retraite.

CONTRATS DE LOCATION

À la date de début du contrat de location, un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative sont comptabilisés. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au coût lors de la comptabilisation initiale, ce qui correspond à la valeur de l'obligation locative ajustée pour tenir compte de tous les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

L'actif au titre du droit d'utilisation est comptabilisé au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. La Société calcule l'amortissement suivant la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis sur une période de 5 ans

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début, calculée en utilisant le taux implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, au taux marginal d'emprunt de la Société, lequel est généralement utilisé par la Société. La durée du contrat de location est évaluée en fonction des conditions du contrat et la Société détermine si elle a une certitude raisonnable qu'une option de prolongation ou une option de résiliation anticipée, le cas échéant, sera exercée. S'il existe une certitude raisonnable qu'une telle option sera exercée, elle considère l'exercice de cette option lorsqu'elle détermine la durée du contrat de location. Les paiements en vertu du contrat de location comprennent les paiements fixes, les frais qui varient en fonction d'indices ou de taux, selon les indices ou taux en vigueur au début du contrat, un montant estimatif pour toute valeur résiduelle garantie ainsi que les montants que la Société est raisonnablement assurée de verser pour un prix d'exercice d'option d'achat ou de renouvellement ou pour une pénalité. L'obligation locative est ultérieurement réévaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'obligation locative est réévaluée lors de changements dans les estimations par la Société ou lorsque celle-ci exerce une option de prolongation ou de résiliation. Dans un tel cas, un ajustement correspondant est comptabilisé à l'actif au titre du droit d'utilisation.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

CONTRATS DE LOCATION (SUITE)

La Société a choisi de se prévaloir de l'exemption relative aux contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins et de ceux dont le bien sous-jacent a une faible valeur. Ainsi, ces contrats de location sont comptabilisés de façon linéaire.

Les actifs au titre du droit d'utilisation (Note 16) et les obligations locatives (Note 22) sont présentés distinctement dans le bilan de la Société. La charge d'intérêt est présentée distinctement dans les résultats et l'amortissement est présenté dans les « Charges afférentes aux activités d'assurances » lorsque la dépense est attribuable aux activités d'assurance; sinon elle est présentée dans les « Autres frais ».

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur est établie à l'aide des cours acheteurs provenant d'un marché actif. Si ce n'est pas le cas, la juste valeur est établie à partir des prix de marché prévalant pour des instruments ayant des caractéristiques et des profils de risque similaires ou des modèles d'évaluation interne ou externe utilisant des données observables sur le marché. La Note 30 explique en détail ces bases de calcul.

OPÉRATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DU GROUPE PROMUTUEL

La Société effectue des opérations avec les institutions du Groupe Promutuel. Ces opérations sont effectuées dans le cours normal des activités et sont assujetties à des conditions normales de marché. Les principales opérations sont présentées distinctement dans les états financiers.

3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS DE LA DIRECTION

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui touchent les montants présentés dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Jugements critiques portés lors de l'application des conventions comptables

Les états financiers requièrent le jugement de la direction relativement à la comptabilisation des instruments financiers, au classement des actifs détenus en vue de la vente, à l'évaluation de la durée et du taux d'actualisation des contrats de location lors de la comptabilisation des obligations locatives, à la détermination des composantes des immobilisations et à l'évaluation de la dépréciation. Également, les contrats d'assurance et de réassurance nécessitent le recours au jugement dans plusieurs situations, tel que décrites ci-dessous.

CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

L'analyse qui suit présente les jugements critiques, à l'exclusion de ceux qui impliquent des estimations, portés par la direction lors de l'application des conventions comptables de la Société et qui ont eu l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers relativement aux contrats d'assurance et de réassurance.

Appréciation de l'importance du risque d'assurance : La Société exerce son jugement pour déterminer si un contrat transfère un risque d'assurance important à l'émetteur. Un contrat transfère un risque d'assurance important si, et seulement si, un événement assuré peut amener la Société à payer des sommes supplémentaires qui sont importantes dans n'importe quel scénario et uniquement s'il existe un scénario ayant une substance commerciale dans lequel il y a une possibilité que l'émetteur subisse une perte sur la base de la valeur actualisée en cas de survenance de l'événement assuré, et ce, même si l'événement assuré est extrêmement improbable. L'appréciation de la question de savoir si les sommes supplémentaires à payer à la survenance d'un événement assuré sont importantes et s'il existe un scénario ayant une substance commerciale dans lequel il y a une possibilité que l'émetteur subisse une perte sur la base de la valeur actualisée fait appel à des jugements importants et se fait contrat par contrat, au moment de la comptabilisation initiale. Les types de contrats pour lesquels l'exercice du jugement est requis sont ceux qui transfèrent un risque financier et un risque d'assurance et dans lesquels le composant d'assurance est celui qui fournit le moins d'avantages.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS DE LA DIRECTION (SUITE)

CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (SUITE)

Combinaison de contrats d'assurance : Pour déterminer si un ensemble ou une série de contrats d'assurance doit être traité comme un seul contrat, il faut porter des jugements importants et effectuer un examen rigoureux. Pour déterminer si un ensemble ou une série de contrats d'assurance exercent, ou sont destinés à exercer, un effet commercial d'ensemble, la Société examine si les droits et obligations sont différents selon qu'ils sont pris en considération de façon collective ou individuelle et si la Société n'est pas en mesure d'évaluer un contrat sans prendre l'autre en considération.

Séparation des composants non assurantiels des contrats d'assurance : La Société émet certains contrats d'assurance qui comportent plusieurs éléments en plus de la prestation du service de couverture d'assurance. Certains de ces éléments doivent être séparés et comptabilisés en appliquant d'autres normes, tandis que d'autres éléments sont évalués selon le modèle d'évaluation des contrats d'assurance. Pour évaluer si les composants satisfont aux critères de séparation et s'ils doivent être séparés, la Société porte des jugements importants.

Séparation des composants assurance d'un contrat d'assurance : La Société émet des contrats d'assurance qui combinent la protection offerte au titulaire avec des protections contre différents types de risques d'assurance dans un seul contrat. La norme IFRS 17 n'exige pas ni ne permet la séparation des composants d'un contrat d'assurance à moins que la forme juridique d'un contrat unique ne reflète pas la substance de ses droits et obligations contractuels. Dans ce cas, des éléments d'assurance distincts doivent être comptabilisés. La réfutation de la présomption que le « contrat seul » constitue l'unité de comptabilisation nécessite un jugement important et n'est pas un choix de convention comptable. Afin de déterminer si un contrat reflète ou non sa substance, la Société étudie l'interdépendance entre les divers risques couverts, la capacité de tous les composants d'arriver à échéance indépendamment les uns des autres, et la capacité d'établir un prix et de vendre les composants séparément.

Détermination du périmètre du contrat : L'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance englobe tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre du contrat. Pour déterminer les flux de trésorerie compris dans le périmètre du contrat, la Société tient compte de ses droits et obligations substantiels découlant des dispositions contractuelles, légales ou réglementaires, et de ses pratiques commerciales habituelles. Les flux de trésorerie sont considérés comme hors du périmètre du contrat si la Société a la capacité pratique de modifier le prix d'un contrat existant en fonction de la réévaluation des risques et si le prix de la couverture du contrat jusqu'à la date de réévaluation tient uniquement compte des risques s'étendant jusqu'à la prochaine date de réévaluation. La Société exerce son jugement pour déterminer si elle a la capacité pratique de fixer un prix qui reflète intégralement tous les risques posés par le contrat ou le portefeuille. La Société tient compte des restrictions d'ordre contractuel, juridique et réglementaire lorsqu'elle procède à son appréciation et exerce son jugement pour déterminer si ces restrictions ont une substance commerciale.

Identification des portefeuilles : La Société définit un portefeuille comme un ensemble de contrats d'assurance qui comportent des risques similaires et qui sont gérés ensemble. Les contrats appartenant à une même ligne de produits devraient faire partie d'un même portefeuille, car ils comportent des risques similaires et sont gérés ensemble. L'exercice du jugement est requis pour identifier les risques similaires et déterminer comment les contrats sont gérés.

Niveau de regroupement : La Société exerce son jugement pour faire la distinction entre les contrats qui n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires et les autres contrats rentables.

Appréciation des flux de trésorerie directement attribuables : La Société exerce son jugement pour déterminer si les flux de trésorerie sont directement attribuables à un portefeuille de contrats d'assurance particulier. Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition ne sont inclus dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance que s'ils sont directement attribuables aux contrats individuels de la Société, au groupe lui-même ou au portefeuille de contrats d'assurance auquel appartient le groupe. Dans son estimation des flux de trésorerie d'exécution, la Société inclut également les affectations de frais généraux fixes et variables qui sont directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance.

Appréciation de l'importance d'une modification : La Société décomptabilise le contrat initial et comptabilise le contrat modifié comme un nouveau contrat si les critères de décomptabilisation sont remplis. La Société exerce son jugement pour déterminer si les modalités modifiées du contrat font en sorte que le contrat initial satisfait aux critères de décomptabilisation.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS DE LA DIRECTION (SUITE)

CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (SUITE)

Sources principales d'incertitude relative aux estimations de la Société

Les estimations et hypothèses importantes concernant les actifs et passifs au titre des régimes de retraite sont présentées à la Note 9 alors que celles concernant les contrats d'assurance et de réassurance sont présentées ci-dessous.

L'analyse qui suit présente les principales estimations qui ont été utilisées par la direction aux fins de l'application des conventions comptables de la Société et qui ont eu l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers relativement aux contrats d'assurance et de réassurance.

Les estimations peuvent subir une variation importante au cours de l'exercice qui suit leur établissement ou jusqu'au règlement ultime des sinistres. Cette variation est imputable à des événements qui ne sont pas encore survenus à la date de présentation de l'information financière et qui peuvent ne pas se réaliser avant un certain temps. Cette variation peut être aussi comptabilisée lors de la disponibilité d'informations supplémentaires, lors de changements dans l'interprétation des contrats par les tribunaux ou lors d'écarts importants par rapport aux tendances historiques de gravité ou de fréquence des sinistres. Les estimations sont principalement fondées sur l'expérience de la Société. Les méthodes utilisées produisent, de l'avis de la Société, des résultats raisonnables compte tenu des données actuellement connues.

Pour évaluer les contrats d'assurance et de réassurance conformément à IFRS 17, la Société a établi des estimations relativement aux éléments importants ci-après. Ces estimations font partie intégrante des soldes d'actifs et de passifs au titre de contrats d'assurance et d'actifs et de passifs au titre des traités de réassurance détenus :

- Taux d'actualisation;
- Ajustement au titre du risque non financier.

Chacun de ces éléments, y compris les méthodes d'estimation et les hypothèses de la Société ainsi que les autres sources d'incertitude relative aux estimations, sont décrits plus amplement ci-après.

Méthode d'estimation des taux d'actualisation

La Société établit les courbes de taux d'actualisation selon une méthode dite hybride, qui combine les méthodes ascendante et descendante, où une prime de liquidité est ajoutée à la courbe de taux sans risque. Cette prime de liquidité reflète les caractéristiques des contrats d'assurance.

Les primes de liquidité sont définies à partir du rendement du portefeuille de référence ajusté d'où est soustrait le rendement sans risque. Le portefeuille de référence est constitué d'obligations provinciales et/ou corporatives de notation BBB ou supérieure. La courbe de taux sans risque est déterminée à partir d'obligations fédérales.

Le portefeuille de référence est ajusté pour éliminer les caractéristiques de risque qui ne sont pas inhérentes aux contrats d'assurance. Étant donné que la modélisation se fait à partir d'obligations, aucun ajustement pour le risque de marché n'est requis. L'utilisation de titres canadiens élimine le risque de change. Le risque de crédit est exclus des primes de liquidité à partir de probabilités de défaut produites par Moody's. Un multiple de 2 est utilisé pour tenir compte du risque de défaut inattendu.

La Société utilise comme portefeuille de référence les Fonds SEC d'obligations du Fonds de placement Promutuel ainsi qu'un portefeuille complémentaire afin de compléter la courbe d'actualisation. La Société utilise des données observables sur le marché obligataire. La Société a recours au jugement pour apprécier le degré de similitude entre les caractéristiques d'un portefeuille d'actifs de référence pour lequel des informations de marché observables sont disponibles et les caractéristiques des contrats d'assurance évalués. Étant donné la courte période de règlement des sinistres, la Société n'a pas à déterminer de taux d'actualisation au-delà de la période observable.

La Société se fonde sur le prix de marché de dérivés de crédit comme point de référence. La principale source d'incertitude relative aux estimations consiste dans la détermination des taux d'actualisation au-delà de la dernière période observable pour laquelle des dérivés de crédit sont disponibles. Une autre source principale d'incertitude relative aux estimations consiste dans l'estimation de l'incidence des différences quant au montant, à l'échéancier et à l'incertitude entre les flux de trésorerie des éléments du portefeuille de référence et ceux du groupe de contrats d'assurance.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS DE LA DIRECTION (SUITE)

CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (SUITE)

Méthode d'estimation des taux d'actualisation (suite)

Pour obtenir la courbe des taux à partir du portefeuille d'éléments de référence, la Société utilise des données de marché observables, comme les prix du marché sur un marché actif. La Société a recours au jugement pour apprécier le degré de similitude entre les caractéristiques d'un portefeuille d'actifs de référence pour lequel des informations de marché observables sont disponibles et les caractéristiques des contrats d'assurance évalués.

La Société a utilisé les courbes de taux suivantes pour actualiser les flux de trésorerie:

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Passif au titre des sinistres survenus				
2023	5.09 %	4.72 %	4.61 %	4.79 %
2022	5.71 %	4.90 %	4.55 %	4.83 %
Passif au titre de la couverture restante				
2023	4.84 %	4.25 %	4.07 %	4.28 %
2022	5.23 %	4.46 %	4.10 %	4.35 %

Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier correspond à l'indemnité exigée par la Société pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque d'assurance et d'autres risques non financiers. Les risques non financiers peuvent comprendre plusieurs risques, comme le risque de déchéance et le risque de charges. Il reflète le degré de variabilité des flux de trésorerie futurs attendus et le prix propre à la Société de la prise en charge de ce risque, et rend compte du degré d'aversion au risque de la Société. La Société détermine l'ajustement au titre du risque non financier selon la méthode de la marge. L'ajustement au titre du risque non financier est déterminé pour l'ensemble des sociétés mutuelles, membres de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et alloué aux catégories d'analyse (automobile, biens et responsabilité civile) basé sur le profil de risque de chacune de ces catégories. Une diversification est également reflétée au niveau de ces catégories d'analyse. Cette diversification est déterminée à partir d'une technique utilisant une matrice de corrélation.

Le niveau de confiance résultant de l'application de cet ajustement au titre du risque est estimé. Il se situe entre 67 % et 71 % (entre 68 % et 71 % en 2022).

4 MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

i) Nouvelles conventions comptables appliquées

Au cours de l'exercice 2023, la Société a adopté les nouveaux amendements et les nouvelles normes suivants :

IFRS 9 INSTRUMENTS FINANCIERS

Avant l'adoption de l'IFRS 9, la Société appliquait IAS 39, « Instruments financiers ». Les exigences de l'IFRS 9 relatives à la classification et à l'évaluation ainsi que celles relatives à la dépréciation ont été appliquées de manière rétrospective en ajustant les montants du bilan. L'IFRS 9 comprend des exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilité de couverture.

La Société a fait le choix d'appliquer la superposition de classement pour retraiter ses informations comparatives, comme permis par un amendement à IFRS 17. La Société a comptabilisé les écarts d'évaluation de l'IFRS 9 en ajustant son bilan. Une augmentation de 4 179 \$ des excédents non répartis et une diminution de 4 179 \$ du cumul des autres éléments du résultat étendu au 1er janvier 2022 ont été comptabilisées.

La nature et les principaux effets des changements de conventions comptables sont résumés ci-dessous.

Superposition de classement

La superposition de classement a été appliquée à tous les actifs financiers, y compris aux actifs décomptabilisés de la période comparative. La Société a également appliqué les dispositions en matière de dépréciation de l'IFRS 9 pour la période comparative.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

4 MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Classement et évaluation

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu. Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39.

Le tableau suivant présente l'incidence sur le classement des actifs financiers au 1^{er} janvier 2022 et des passifs financiers au 1^{er} janvier 2023.

Actifs et passifs financiers	Classement IAS 39	Classement IFRS 9
Trésorerie et équivalents de trésorerie *	À la juste valeur par le biais du résultat net	CA
Dépôts à terme *	Détenus jusqu'à leur échéance	CA
Obligations *	Disponibles à la vente	JVAERE
Fonds mutuels	Disponibles à la vente	JVBRN
Actions ordinaires	Disponibles à la vente	JVBRN
Sociétés en commandite	Disponibles à la vente	JVBRN
Promutuel Réassurance et Fonds de garantie Promutuel	Disponibles à la vente	JVBRN
Autres débiteurs *	Prêts et créances	CA
Créditeurs et parts sociales	Autres passifs financiers	CA

* Conformément aux directives de la norme, les caractéristiques contractuelles de ces actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal.

La valeur comptable des actifs et passifs financiers n'a pas changé suite à l'application d'IFRS 9, et ce, autant au 1^{er} janvier 2022 qu'au 1^{er} janvier 2023.

Modèle de dépréciation – Pertes de crédit attendues

La norme introduit également un modèle unique de dépréciation des actifs financiers nécessitant la comptabilisation des pertes de crédit attendues plutôt que la comptabilisation des pertes subies comme l'exigeait le modèle de dépréciation antérieur. Le modèle prévoit la comptabilisation de pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à compter de la date de comptabilisation initiale d'un actif financier, puis la comptabilisation de pertes attendues pour la durée de vie si le risque de crédit de l'instrument financier en question a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale. Ce modèle des pertes de crédit attendues s'applique à tous les actifs financiers classés au coût amorti ou à la JVAERE.

Effet sur les excédents non répartis et le cumul des autres éléments du résultat étendu

Les ajustements liés à l'évaluation et à la dépréciation sont présentés dans les excédents non répartis et le cumul des autres éléments du résultat étendu d'ouverture en raison de leur application rétrospective au 1^{er} janvier 2022.

Le tableau suivant présente l'impact sur les excédents non répartis et le cumul des autres éléments du résultat étendu d'ouverture :

	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total
Effet de l'adoption de IFRS 9			
Ajustements relatifs au classement et à l'évaluation	5 686 \$	(5 686) \$	\$
Ajustements d'impôts	(1 507)	1 507	
	4 179 \$	(4 179) \$	\$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

4 MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

IFRS 17 CONTRATS D'ASSURANCE

En mai 2017, l'IASB a publié la norme IFRS 17, « Contrats d'assurance », en remplacement de la norme IFRS 4 du même nom. La norme IFRS 17 a pour objectif de s'assurer que les entités fournissent des informations pertinentes et représentatives de leurs contrats d'assurance. Elle établit des principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de divulgation d'informations sur les contrats d'assurance.

L'IFRS 17 a été appliquée rétrospectivement au 1^{er} janvier 2022 à chaque portefeuille de contrats d'assurance et de réassurance, de sorte que les informations comparatives ont été retraitées.

Incidence financière

Les effets de l'adoption de l'IFRS 17 ont été comptabilisés par le biais d'ajustements aux capitaux propres et sont divulgués dans l'état des variations des capitaux propres. Les capitaux propres au 1er janvier 2022 ont été diminués d'un montant de 1215 \$ lié aux nouveaux principes de comptabilisation et d'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance, soit 1650 \$ avant l'ajustement de 435 \$ sur l'actif d'impôts différés net. De plus, la norme IFRS 17 a amené certains reclassements entre les actifs au titre des contrats d'assurance et au titre des traités de réassurance détenus ainsi que les passifs au titre des contrats d'assurance et au titre des traités de réassurance détenus.

Chacun des portefeuilles de contrats d'assurance émis, ainsi que le portefeuille de traités de réassurance détenus, sont présentés séparément au bilan, en fonction de leurs soldes respectifs à titre d'actif ou de passif, ce qui a entraîné des modifications à la présentation par rapport à l'IFRS 4.

Considérant que l'adoption de l'IFRS 17 a amené des changements significatifs à la comptabilisation des contrats d'assurance et de réassurance, certains chiffres comparatifs ont été retraités et la Société a préparé son bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2022. Comme indiqué dans les dispositions transitoires de l'IFRS 17, la Société n'a pas présenté les effets de l'application initiale de l'IFRS 17 à chaque poste des états financiers affecté.

La nature et les principaux effets des changements de conventions comptables sont résumés ci-dessous.

Transition

Les modifications de conventions comptables résultant de l'adoption de l'IFRS 17 ont été appliquées de manière rétrospective. À la date de transition, le 1^{er} janvier 2022, la Société a :

- Défini, comptabilisé et évalué chaque groupe de contrats d'assurance et de réassurance comme si IFRS 17 avait toujours été appliquée;
- Déterminé, comptabilisé et évalué les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, s'il en existe, comme si elle avait toujours appliqué l'IFRS 17;
- Décomptabilisé tout solde existant qui n'existerait pas si l'IFRS 17 avait toujours été appliquée;
- Comptabilisé toute différence nette en découlant directement dans les capitaux propres.

Lors de la transition à IFRS 17, la Société a appliqué l'approche rétrospective complète. Cette approche a été appliquée à tous les groupes de contrats d'assurance et de réassurance évalués selon la MRP. L'approche rétrospective complète nécessite l'utilisation d'estimations comptables significatives et d'hypothèses de la direction cohérentes avec l'information qui aurait été disponible à la date de comptabilisation initiale.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

4 MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Présentation et informations à fournir

L'IFRS 17 apporte des changements importants aux informations à fournir et à la présentation des éléments relatifs aux contrats d'assurance dans les états financiers.

La présentation au bilan et à l'état des résultats a été modifiée. Plusieurs éléments sont désormais inclus, pour chaque portefeuille, dans les postes de passifs ou d'actifs au titre des contrats d'assurance et d'actifs ou de passifs au titre des traités de réassurance détenus. La présentation des postes suivants a été modifiée pour qu'ils soient inclus dans les nouveaux postes :

- Part du réassureur dans les provisions pour sinistres en voie de règlement;
- Part du réassureur dans les provisions pour les primes non gagnées;
- Sinistres en voie de règlement;
- Primes non gagnées;
- Frais reportés et commissions de réassurance non gagnées;
- Débiteurs et créditeurs relatifs aux contrats d'assurance émis et détenus.

Les regroupements à l'état des résultats ont également été modifiés afin de présenter distinctement la performance des contrats d'assurance émis du coût des traités de réassurance détenus. Les frais nets ont également été répartis entre les contrats d'assurance émis et les traités de réassurance détenus, selon leur nature.

IAS 12 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

En mai 2021, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », pour modifier la comptabilisation de l'impôt différé par une entité qui comptabilise à la fois un actif et un passif au titre d'une transaction, comme dans le cas de contrats de location. Les dispositions de cet amendement s'appliquent aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Les modifications s'appliquent aux transactions qui ont lieu à compter de l'ouverture de la première période comparative présentée.

Le tableau suivant présente le rapprochement de l'impôt différé des actifs/passifs des contrats de location au 1^{er} janvier 2022:

	Solde au 1 ^{er} janvier	Résultat net	Autres éléments du résultat étendu	Acqui- sition d'entre- prise	Solde au 31 décembre
Actif au titre du droit d'utilisation	\$	26	\$	\$	\$ 26
Obligation locative		(26)			(26)
Actifs (passifs) des contrats de location	\$	\$	\$	\$	\$

IAS 1 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En février 2021, l'IASB a publié un amendement à l'IAS 1 « Présentation des états financiers ». L'amendement exige que les entités présentent les informations significatives sur les méthodes comptables plutôt que leurs principales méthodes comptables. Les modifications à l'IAS 1 s'appliquent de manière rétrospective aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. L'adoption de ces modifications n'a aucune incidence significative sur les états financiers de la Société.

IAS 8 MÉTHODES COMPTABLES, CHANGEMENTS D'ESTIMATIONS COMPTABLES ET ERREURS

En février 2021, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » afin d'aider les entités à distinguer les méthodes comptables des estimations comptables. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 ainsi qu'aux changements de méthodes comptables et aux changements d'estimations comptables qui surviennent à partir de cette période. L'adoption de ces modifications n'a aucune incidence significative sur les états financiers de la Société.

ii) Nouvelles normes émises, mais non encore en vigueur

L'IASB a publié de nouvelles normes dont l'application sera obligatoire dans les prochains exercices. Plusieurs de ces nouvelles normes n'auront aucune incidence sur les états financiers de la Société, de sorte qu'elles ne sont pas abordées.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

5 TOTAL DES REVENUS

	2023	2022
Revenus des activités d'assurance	39 473 \$	35 916 \$
Montants recouvrés auprès des réassureurs pour les sinistres encourus	934	7 649
Revenus nets de placement	3 717	(3 307)
Revenus (frais) financiers pour les contrats d'assurance	(433)	(112)
Revenus (frais) financiers pour les traités de réassurance	366	70
Autres revenus	153	776
Total des revenus	44 210 \$	40 992 \$

6 REVENUS NETS DE PLACEMENT ET RÉSULTAT FINANCIER NET

Les tableaux suivants présentent les revenus nets de placement :

	Exercice terminé le 31 décembre 2023			
	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu	Coût amorti	Total
Revenus d'intérêts	\$	164 \$	172 \$	336 \$
Total des revenus d'intérêts		164	172	336
Dividendes	123			123
Autres revenus attribués	468			468
Honoraires			(128)	(128)
Total des revenus de placement	591	164	44	799
Gains (pertes) sur disposition de placement	604	(70)		534
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur placements	2 384			2 384
Total des gains (pertes) sur les placements	2 988	(70)		2 918
	3 579 \$	94 \$	44 \$	3 717 \$

	Exercice terminé le 31 décembre 2022			
	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu	Coût amorti	Total
Revenus d'intérêts	\$	162 \$	27 \$	189 \$
Total des revenus d'intérêts		162	27	189
Dividendes	134			134
Autres revenus attribués	324			324
Honoraires			(126)	(126)
Total des revenus de placement	458	162	(99)	521
Gains (pertes) sur disposition de placement	(443)	68		(375)
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur placements	(3 453)			(3 453)
Total des gains (pertes) sur les placements	(3 896)	68		(3 828)
	(3 438) \$	230 \$	(99) \$	(3 307) \$

Le tableau suivant présente le résultat financier net :

	2023	2022
Revenus nets de placement	3 717 \$	(3 307) \$
Intérêts capitalisés et effet de la variation des hypothèses d'actualisation	(433)	(112)
Revenus (frais) financiers pour les contrats d'assurance	(433)	(112)
Intérêts capitalisés et effet de la variation des hypothèses d'actualisation	366	70
Revenus (frais) financiers pour les traités de réassurance	366	70
Résultat financier net	3 650 \$	(3 349) \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

7 AUTRES REVENUS

	2023	2022
Ristourne du réassureur	153 \$	776 \$

8 AUTRES FRAIS

	2023	2022
Autres	1 929 \$	1 333 \$

9 RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés et la Société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Les régimes mis en place par la mutuelle sont constitués d'un régime à l'intention des employés et d'un régime à l'intention des directeurs généraux. Les cotisations des employés et des employeurs sont versées dans les régimes. Ces régimes sont administrés par des comités de retraite composés de représentants des employeurs, d'employés et de retraités. Les comités de retraite sont responsables de l'administration des régimes et de l'élaboration de la stratégie de placement.

Les régimes sont des régimes de fin de carrière basés sur la moyenne des cinq meilleures années de salaire. Ces régimes ne comportent aucune clause d'indexation.

Ces régimes de retraite correspondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la mutuelle participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes font en sorte que l'évolution future des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la juste valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs sont effectués à partir des hypothèses les plus probables concernant principalement le rendement prévu des placements des régimes et le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, et dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et le taux de mortalité. Les frais d'administration des régimes sont payables directement par les employeurs. Les frais de gestion des actifs des régimes sont payables directement par les régimes.

En 2022, une entente a été conclue entre les gestionnaires des régimes de retraite et une compagnie d'assurance pour procéder au transfert des prestations liées aux services rendus par des retraités des régimes. La somme transférée, pour l'ensemble du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe, totalise 40 000 \$ à titre d'actifs à la compagnie d'assurance pour la cession d'une partie des prestations des retraités. Cependant, ces transactions ne constituent pas une liquidation, car les régimes de retraite conservent une obligation juridique envers les retraités.

Un actuaire indépendant procède à l'analyse des données individuelles concernant les participants aux régimes. Il détermine le niveau de cotisation minimum selon les résultats de son examen. Selon la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, les employeurs doivent effacer tout déficit actuariel de capitalisation au plus tard 10 ans après la date de la dernière évaluation actuarielle.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations définies pour l'année en cours à partir des évaluations actuarielles produites en date du 31 décembre 2022. Les prochaines évaluations actuarielles devront être produites en date du 31 décembre 2025.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9 RÉGIMES DE RETRAITE (SUITE)

La charge des régimes de retraite est la suivante :

	2023	2022
Au résultat net		
Coût des services courants (employeur)	229 \$	447 \$
Frais d'administration des régimes	20	17
Intérêt net sur financement des régimes	38	71
Charge au résultat net	287	535

Aux autres éléments du résultat étendu

Déficit (excédent) des rendements des actifs, à l'exclusion des montants inclus dans l'intérêt net sur le financement des régimes	(400) \$	1 406 \$
Pertes (gains) actuariel(s)les découlant des modifications dans les hypothèses		
- démographiques	56	
- financières	788	(3 206)
- autres	446	
Charge (économie) aux autres éléments du résultat étendu	890	(1 800)

Charge (économie) de l'exercice au résultat étendu	1 177 \$	(1 265) \$
---	-----------------	-------------------

Rapprochement de la capitalisation des régimes

Actif des régimes

Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	7 993 \$	9 123 \$
Rendement réel de l'actif des régimes	808	(1 138)
Cotisations de l'employeur	215	223
Cotisations salariales	231	220
Prestations versées et règlements	(321)	(443)
Autres		8
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice	8 926 \$	7 993 \$

Obligation au titre des prestations définies

Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	8 747 \$	11 382 \$
Coût des services pour l'employeur (courants et passés)	229	447
Coût financier	446	339
Pertes (gains) actuariel(s)les découlant des modifications dans les hypothèses	1 290	(3 206)
Cotisations salariales	231	220
Prestations versées et règlements	(321)	(443)
Autres		8
Juste valeur de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	10 622 \$	8 747 \$

Actif (passif) au titre des régimes de retraite	(1 696) \$	(754) \$
--	-------------------	-----------------

L'actif des régimes est composé des éléments suivants :

	2023	2022
Placements cotés sur des marchés actifs		
Capitaux propres	2 946 \$	2 318 \$
Obligations	1 607	1 039
Biens immobiliers	1 339	1 679
Trésorerie	89	80
Rentes cédées en vertu d'un contrat d'assurance	2 945	2 877
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'année	8 926 \$	7 993 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9 RÉGIMES DE RETRAITE (SUITE)

	2023	2022
Le taux de rendement effectif des régimes est de :	9.22 %	(11.30) %

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de l'obligation et du coût au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	2023	2022
Taux d'actualisation	4.65 %	5.05 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3.00 %	3.00 %

La table de mortalité utilisée en 2023 et en 2022 est CPM 2014 avec projection selon échelle CPM-B publiée par l'Institut canadien des actuaires.

Sensibilité de l'obligation au titre des régimes à prestations définies

	2023	2022
Hausse de 1 %		
Modification du taux d'actualisation	(1 353) \$	(1 091) \$
Modification du taux d'augmentation de la rémunération	301 \$	340 \$
Baisse de 1 %		
Modification du taux d'actualisation	1 704 \$	1 446 \$
Modification du taux d'augmentation de la rémunération	(269) \$	(300) \$
Hausse d'une année de l'espérance de vie des retraités à 65 ans	222 \$	236 \$

Contributions prévues pour les prochains exercices

La Société estime devoir contribuer pour un montant de 255 \$ (228 \$ en 2022) à ses propres régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice.

La durée moyenne de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période est de 15 ans (14 ans en 2022).

10 RISTOURNE AUX MEMBRES

Le conseil d'administration a déclaré une ristourne aux membres de 8 % (aucune en 2022) des primes souscrites pour un montant de 3 221 \$ (aucune en 2022).

11 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU ET IMPÔT DIFFÉRÉ

	2023	2022
Résultat avant impôts	6 221 \$	(1 036) \$
Taux d'imposition de base fédéral et provincial	27 %	27 %
Charge d'impôt selon le taux de base	1 649 \$	(275) \$
Augmentation (diminution) de l'impôt imputable aux éléments suivants :		
Revenus non imposables	(108)	(113)
Dépenses non déductibles	(10)	4
Économie d'impôt due au report de perte aux années antérieures		(15)
Autres	(20)	(2)
Total de la charge (économie) d'impôt au résultat	1 511 \$	(401) \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

11 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU ET IMPÔT DIFFÉRÉ (SUITE)

La charge d'impôt se détaille comme suit :

	2023	2022
Total de la charge (économie) d'impôt au résultat net	1 511 \$	(401) \$
Autres éléments du résultat étendu		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement au résultat net		
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu	54	(198)
Reclassement au résultat de l'exercice des pertes (gains) réalisé(e)s sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu	19	88
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement au résultat net		
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	(236)	477
Total de la charge (économie) d'impôt aux autres éléments du résultat étendu	(163)	367
Total de la charge (économie) d'impôt au résultat étendu	1 348 \$	(34) \$

La charge d'impôt est répartie comme suit :

Impôt exigible		
Exercice courant	1 675 \$	(325) \$
Ajustement des exercices antérieurs	43	(15)
	1 718	(340)
Impôt différé		
Exercice courant	(424)	306
Ajustement des exercices antérieurs	54	
	(370)	306
Total de la charge (économie) d'impôt au résultat étendu	1 348 \$	(34) \$

Tous les impôts différés relativement aux différences temporelles déductibles sont comptabilisés dans les états financiers. L'impôt différé est composé des écarts entre la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif et sa valeur comptable au bilan. Ces écarts proviennent :

	Exercice terminé le 31 décembre 2023				
	Solde au 1 ^{er} janvier	Résultat net	Autres éléments du résultat étendu	Acquisition d'entreprise	Solde au 31 décembre
Actif (passif) d'impôt différé					
Actifs au titre du droit d'utilisation	26 \$	7 \$	\$	\$	33 \$
Immobilisations corporelles	(64)	(6)			(70)
Immobilisations incorporelles	34	(2)			32
Obligations locatives	(26)	(8)			(34)
Contrats d'assurance et de réassurance	(215)	130			(85)
Actif (passif) des régimes de retraite	200	13	236		449
Total de l'impôt différé	(45) \$	134 \$	236 \$	\$	325 \$
Total d'actif d'impôt différé	\$	\$	\$	\$	325 \$
Total du passif d'impôt différé	45 \$	\$	\$	\$	\$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

11 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU ET IMPÔT DIFFÉRÉ (SUITE)

	Exercice terminé le 31 décembre 2022				
	Solde au 1 ^{er} janvier	Résultat net	Autres éléments du résultat étendu	Capitaux propres	Solde au 31 décembre
Actif (passif) d'impôt différé					
Actifs au titre du droit d'utilisation	\$	26 \$	\$	\$	26 \$
Immobilisations corporelles	(67)	3			(64)
Immobilisations incorporelles	36	(2)			34
Obligations locatives		(26)			(26)
Contrats d'assurance et de réassurance	(307)	106		(14)	(215)
Actif (passif) des régimes de retraite	599	78	(477)		200
Total de l'impôt différé	261 \$	185 \$	(477) \$	(14) \$	(45) \$
Total de l'actif d'impôt différé	261 \$				\$
Total du passif d'impôt différé					45 \$

12 INFORMATION SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU

	2023	2022
Le résultat étendu inclut les éléments suivants :		
Rémunération et charges sociales	6 817 \$	6 611 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	78	94
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	27	28

13 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et l'équivalent de trésorerie se composent des éléments suivants :

	2023	2022
Trésorerie	13 618 \$	3 661 \$

Au cours de l'exercice, les flux de trésorerie découlant des intérêts, des dividendes, de la taxe sur primes et des impôts sur le résultat sont les suivants :

	2023	2022
Dividendes perçus	123 \$	134 \$
Intérêts perçus	335 \$	197 \$
Intérêts payés (encaissés) sur financement des régimes de retraite	38 \$	71 \$
Taxes sur primes payées	1 285 \$	1 184 \$
Impôts exigibles (encaissés) payés	(1 596) \$	2 471 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

14 PLACEMENTS

	2023		2022	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
COÛT AMORTI				
Dépôts à terme	1 653 \$	1 635 \$	1 653 \$	1 587 \$
À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET				
Titres de participation				
Actions ordinaires	5 581	5 581	5 986	5 986
Fonds mutuels	13 163	13 163	8 896	8 896
Sociétés en commandite				
Fonds de titres de créances	7 664	7 664	5 724	5 724
Fonds de titres de capitaux propres	8 765	8 765	9 083	9 083
Fonds de capitalisation	3 388	3 388	3 205	3 205
Promutuel Réassurance — Participation au capital	147	147	147	147
Fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération				
Participation au capital	245	245	245	245
	38 953	38 953	33 286	33 286
À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU				
Obligations	5 059	5 059	6 778	6 778
	45 665 \$	45 647 \$	41 717 \$	41 651 \$

15 GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS SUR LES ACTIFS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	2023			
	Coût amorti	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur
Obligations	5 150 \$	74 \$	165 \$	5 059 \$
	2022			
	Coût amorti	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur
Obligations	7 143 \$	7 \$	372 \$	6 778 \$

16 ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION

La Société a conclu des contrats de location visant la location d'espaces de bureaux et d'équipements. Certains de ces loyers exigent que la Société effectue des paiements additionnels variables liés aux taxes municipales et autres frais assumés par le propriétaire. Ces montants sont versés en sus des montants liés aux obligations locatives au bilan. Certains contrats de location comportent une option permettant de renouveler le contrat de location pour une période supplémentaire.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

17 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Coût	2022			
	Solde au 1 ^{er} janvier	Acqui- sition	Cession	Solde au 31 décembre
Terrain et bâtisse	1 350 \$	13 \$		1 363 \$
Améliorations locatives	107			107
Mobilier-équipement	392	13		405
Informatique	277	24		301
Total du coût	2 126 \$	50 \$		2 176 \$
		Amortis- sement	Cession	
Amortissement cumulé				
Bâtisse	586 \$	34 \$		620 \$
Améliorations locatives	52	14		66
Mobilier-équipement	321	15		336
Informatique	189	31		220
Total de l'amortissement cumulé	1 148 \$	94 \$		1 242 \$
Valeur nette comptable				
Terrain et bâtisse	764 \$			743 \$
Améliorations locatives	55			41
Mobilier-équipement	71			69
Informatique	88			81
Valeur nette comptable	978 \$			934 \$

18 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Coût	2023			
	Solde au 1 ^{er} janvier	Acqui- sition	Cession	Solde au 31 décembre
Clientèle	124 \$			124 \$
		Amortis- sement	Cession	
Amortissement cumulé				
Clientèle	124 \$			124 \$
Valeur nette comptable	\$			\$
	2022			
Coût	Solde au 1 ^{er} janvier	Acqui- sition	Cession	Solde au 31 décembre
Clientèle	124 \$			124 \$
		Amortis- sement	Cession	
Amortissement cumulé				
Clientèle	124 \$			124 \$
Valeur nette comptable	\$			\$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

19 ACTIFS ET PASSIFS AU TITRE DES CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

Les passifs et actifs au titre des contrats d'assurance et de réassurance sont composés du passif et de l'actif au titre de la couverture restante, et du passif et de l'actif au titre des sinistres survenus.

Valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance

	2023				Total
	Particulier	Commercial	Automobile	Caution	
Passif (actif) au titre des contrats d'assurance	5 722 \$	8 429 \$	7 669 \$	5 \$	21 825 \$
					Total
Actif (passif) au titre des contrats des traités de réassurance détenus					12 447 \$
	2022				Total
	Particulier	Commercial	Automobile	Caution	
Passif (actif) au titre des contrats d'assurance	5 316 \$	8 005 \$	8 610 \$	6 \$	21 937 \$
					Total
Actif (passif) au titre des contrats des traités de réassurance détenus					14 869 \$

Évolution des passifs (actifs) nets au titre des contrats d'assurance par couverture restante et sinistres survenus

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture du passif net au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus relativement aux contrats d'assurance par secteur.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

19 ACTIFS ET PASSIFS AU TITRE DES CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (SUITE)

Caution

	2023				
	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus		
	Excluant le composant de perte	Composant de perte	Estimations de la valeur actualisées des flux de trésorerie futurs		Total
			Ajustement au titre du risque non financier		
Solde au 1er janvier 2023					
Passif (actif) net au titre des contrats d'assurance au début	6 \$	\$	\$	\$	6 \$
Revenus des activités d'assurance	(14)				(14)
Charges afférentes aux activités d'assurance					
Sinistres survenus et autres charges d'assurance			2		2
Amortissement des frais d'acquisition	1				1
Total des charges afférentes aux activités d'assurance	1		2		3
Résultat des activités d'assurance	(13)		2		(11)
Frais (revenus) financiers pour les contrats d'assurance					
Montants reconnus dans le résultat net	(13)		2		(11)
Flux de trésorerie					
Encaissement des revenus des activités d'assurance	13				13
Décaissement des sinistres et autres charges			(2)		(2)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1)				(1)
Total des flux de trésorerie	12		(2)		10
Passifs au titre des contrats d'assurance	5 \$	\$	\$	\$	5 \$

	2022				
	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus		
	Excluant le composant de perte	Composant de perte	Estimations de la valeur actualisées des flux de trésorerie futurs		Total
			Ajustement au titre du risque non financier		
Solde au 1er janvier 2022					
Passif (actif) net au titre des contrats d'assurance au début	7 \$	\$	\$	\$	7 \$
Revenus d'assurance	(16)				(16)
Charges afférentes aux activités d'assurance					
Sinistres survenus et autres charges d'assurance			2		2
Amortissement des frais d'acquisition	1				1
Total des charges afférentes aux activités d'assurance	1		2		3
Résultat des activités d'assurance	(15)		2		(13)
Frais (revenus) financiers pour les contrats d'assurance					
Montants reconnus dans le résultat net	(15)		2		(13)
Flux de trésorerie					
Encaissement des revenus des activités d'assurance	14				14
Décaissement des sinistres et autres charges			(2)		(2)
Total des flux de trésorerie	14		(2)		12
Passifs au titre des contrats d'assurance	6 \$	\$	\$	\$	6 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

19 ACTIFS ET PASSIFS AU TITRE DES CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (SUITE)

Évolution des actifs (passifs) nets au titre des traités réassurance par couverture restante et sinistres survenus

Le tableau suivant présente la conciliation de l'actif net au titre des traités de réassurance détenus.

	2023				
	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus		
	Excluant le composant de recou- vrement de la perte	Composant de recou- vrement de la perte	Estimations de la valeur actualisées des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Total
Solde au 1er janvier 2023					
Actifs (passifs) nets au titre des traités de réassurance au début	1 612 \$	12 \$	12 835 \$	410 \$	14 869 \$
Cession de réassurance sur les primes	(6 498)				(6 498)
Recouvrement des sinistres et autres charges		(12)	1 352	25	1 365
Variation de l'actif pour sinistre en voie de recouvrement			(345)	(86)	(431)
Montants recouverts auprès des réassureurs pour les sinistres encourus		(12)	1 007	(61)	934
Revenus (frais) financiers pour les traités de réassurance			366		366
Montants reconnus dans le résultat net	(6 498)	(12)	1 373	(61)	(5 198)
Flux de trésorerie					
Décaissement des primes cédées	6 515				6 515
Encaissement des recouvrements de sinistres et autres charges			(3 739)		(3 739)
Actifs au titre des traités de réassurance détenus	1 629 \$	\$	10 469 \$	349 \$	12 447 \$
	2022				
	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus		
	Excluant le composant de recou- vrement de la perte	Composant de recou- vrement de la perte	Estimations de la valeur actualisées des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Total
Solde au 1er janvier 2022					
Actifs (passifs) nets au titre des traités de réassurance au début	1 447 \$	\$	9 631 \$	352 \$	11 430 \$
Cession de réassurance sur les primes	(6 843)				(6 843)
Recouvrement des sinistres et autres charges			6 852	164	7 016
Composant de recouvrement de perte sur les traités de réassurance		12			12
Variation de l'actif pour sinistre en voie de recouvrement			727	(106)	621
Montants recouverts auprès des réassureurs pour les sinistres encourus		12	7 579	58	7 649
Revenus (frais) financiers pour les traités de réassurance			70		70
Montants reconnus dans le résultat net	(6 843)	12	7 649	58	876
Flux de trésorerie					
Décaissement des primes cédées	7 008				7 008
Encaissement des recouvrements de sinistres et autres charges			(4 445)		(4 445)
Actifs au titre des traités de réassurance détenus	1 612 \$	12 \$	12 835 \$	410 \$	14 869 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

19 ACTIFS ET PASSIFS AU TITRE DES CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (SUITE)

Le tableau suivant présente l'évolution des passifs au titre des sinistres survenus par année de survenance des sinistres. Cette évaluation est fondée sur l'estimation des sinistres engagés cumulatifs, incluant les sinistres survenus, mais non déclarés, ainsi que les paiements cumulatifs à ce jour.

Comme l'exige la norme IFRS 17, lorsqu'elle établit les passifs au titre des sinistres survenus, la Société tient compte de la probabilité et de l'ampleur de l'expérience future devenant plus défavorable que prévu, ce qui se reflète dans l'ajustement pour le risque. En général, l'incertitude associée au coût final du règlement des réclamations est plus grande lorsque la réclamation est au stade initial de développement. Au fur et à mesure que les réclamations se développent, le coût final des réclamations devient plus certain.

La Société n'a pas divulgué d'informations sur l'évolution des passifs au titre des sinistres survenus plus de cinq ans avant la fin de la période au cours de laquelle elle applique la norme IFRS 17 pour la première fois.

	Évolution du passif brut par année de survenance						
	Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Total
À la fin de l'année du sinistre	20 781	5 011	4 162	7 163	8 924	4 292	
Après 1 an	19 817	4 819	4 210	6 139	9 478		
Après 2 ans	18 383	3 747	4 555	7 012			
Après 3 ans	17 671	4 033	4 401				
Après 4 ans	17 818	4 328					
Après 5 ans	17 265						
Estimation des sinistres bruts	17 265 \$	4 328 \$	4 401 \$	7 012 \$	9 478 \$	4 292 \$	46 776 \$
Sinistres payés	13 140	3 498	4 283	4 719	3 597		29 237
Sinistres non payés	4 125	830	118	2 293	5 881	4 292	17 539
Effet de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque non financier							(158)
Autres charges d'assurance non payées							1 483
Passif brut au titre des sinistres survenus							18 864 \$

Sensibilité dans les principales hypothèses

Le tableau qui suit présente les détails de l'incidence des changements dans les principales hypothèses sur le résultat net et les capitaux propres, avant et après l'atténuation des risques liés aux traités de réassurance détenus. Aucun changement n'a été apporté par rapport à l'exercice précédent dans les méthodes et hypothèses utilisées aux fins de la préparation des analyses de sensibilité, compte tenu du retraitement de l'exercice comparatif.

	Change- ment d'hypo- thèse	2023		2022	
		Contrats d'assu- rance	Traités de réassu- rance détenus	Contrats d'assu- rance	Traités de réassu- rance détenus
Matérialisation des sinistres	+5%	400 \$	37 \$	404 \$	47 \$
Matérialisation des sinistres	-5%	(442) \$	(41) \$	(447) \$	(52) \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

20 CHARGES AFFÉRENTES AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE ET AUTRES FRAIS

	2023	2022
Coût des sinistres	14 426 \$	22 648 \$
Opérations	12 639	11 245
Taxes sur primes	1 182	1 196
	28 247	35 089
Charges afférentes aux activités d'assurance	26 318	33 756
Autres frais	1 929	1 333
	28 247 \$	35 089 \$

21 FRAIS COURUS ET AUTRES FOURNISSEURS

	2023	2022
Membres	3 334 \$	197 \$
Taxes de vente	269	153
Autres	136	49
	3 739 \$	399 \$

22 OBLIGATIONS LOCATIVES

Le tableau suivant présente les montants totaux des paiements minimaux futurs non actualisés à effectuer en vertu des contrats de location.

	2023	2022
Montant courant à moins d'un an	29 \$	29 \$
Montant non courant		
Un an à trois ans	47 \$	59 \$
Quatre ans à cinq ans		17

La Société n'est pas exposée à un risque de liquidité important à l'égard de ses obligations locatives.

Les sorties de trésorerie totales des contrats de location pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 se sont élevées à 29 \$ (29 \$ en 2022).

23 PARTS SOCIALES

Selon la Loi sur les assureurs et en conformité avec le règlement intérieur commun, le capital social de la Société est illimité. Sous l'ancienne législation, la Société était autorisée à émettre 1 000 000 de parts sociales, rachetables au gré du détenteur, sans droit de vote, d'une valeur nominale de 10 dollars chacune. Au 31 décembre 2023, la Société a 132 parts sociales émises (132 en 2022).

24 PARTS PRIVILÉGIÉES

Autorisées

Nombre illimité de parts de catégorie « A », sans droit de vote, rachetables au gré de l'émetteur, à l'exception du Fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération qui a un droit de rachat conformément à la Loi sur les assureurs, intérêts annuels de rangs prioritaires et cumulatifs au taux maximum annuel sur les obligations à taux fixe du Québec 10 ans majoré de 3 %, d'une valeur nominale de 100 dollars chacune :

La Société n'a aucune part de catégorie « A » d'émise.

25 CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	2023	2022
Placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu		
Gains non réalisés	74 \$	7 \$
Pertes non réalisées	(165)	(372)
	(91)	(365)
Impôts afférents	24	96
	(67)	(269)
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	(825)	65
Impôts afférents	220	(16)
	(605)	49
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(672) \$	(220) \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

26 GESTION DU CAPITAL

La Société définit son capital comme l'ensemble des éléments qui sont présentés dans les capitaux propres.

La gestion du capital de la Société est effectuée de façon à préserver un capital adéquat afin de permettre un développement optimal. Elle vise également à respecter les exigences en matière de capital dictées par l'Autorité des marchés financiers. Les politiques et les procédures de la Société sont établies afin de gérer et de limiter les risques auxquels la Société est exposée. Le conseil d'administration de la Société a approuvé une politique de gestion du capital. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

La Société est tenue, par la Loi sur les assureurs du Québec, de respecter des exigences en matière de capital. L'Autorité des marchés financiers exige que la Société établisse un niveau cible interne de capital reflétant son profil de risque et qu'elle se conforme à un test de capital minimum (TCM). Le niveau cible dont la Société s'est dotée, soutenu par un rapport produit par l'actuaire de la Société portant sur l'examen de la santé financière, est de maintenir un test de capital minimum supérieur à 190 % (190 % en 2022). Au 31 décembre 2023, la Société respecte les exigences en matière de capital.

27 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

A) Engagements

Voir la Note 22 pour le détail des engagements des contrats de location.

B) Éventualités

La Société est sujette à certains litiges dans le cours normal de ses affaires. La direction de la Société est d'avis que la Société a établi des provisions adéquates pour couvrir les pertes éventuelles relativement à ces poursuites.

28 CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

Renseignements géographiques

Les activités d'assurance se déroulent exclusivement dans la province de Québec. La majorité des polices de la Société sont concentrées dans le territoire établi par Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale.

Principaux clients

Les revenus de la Société sont issus de nombreux titulaires de police. Aucun titulaire ne génère plus de 10 % du total des produits.

Les revenus des activités d'assurance par secteur d'activité sont les suivants :

	2023	2022
Particulier	9 137 \$	8 752 \$
Commercial	16 830	14 828
Automobile	13 492	12 320
Cautionnement	14	16
Total des revenus des activités d'assurance	39 473 \$	35 916 \$

29 GESTION DES RISQUES

Dans le cadre de ses activités, la Société est exposée à différents risques qui constituent des facteurs indissociables de son développement et de la poursuite de ses activités. Une gestion efficace des risques est un processus continu, dynamique et évolutif reposant sur l'identification des risques auxquels la Société est exposée, leur compréhension, leur évaluation, leur quantification, ainsi que le contrôle et l'atténuation de ceux-ci. La gestion des risques est constituée d'un ensemble de politiques approuvées par le conseil d'administration. Ces politiques sont révisées périodiquement.

Cadre de gestion intégrée des risques

Pour atteindre les objectifs qu'elle a établis en matière de gestion des risques, la Société dispose d'un cadre de gestion couvrant l'ensemble des risques auxquels elle est exposée et dont la mise en œuvre est assurée par divers intervenants et comités. Le conseil d'administration est responsable de déterminer les niveaux de tolérance aux risques. Il doit également approuver le développement, la révision et la mise en place des politiques requises pour surveiller et contrôler les risques. Le comité de gestion des risques met en place des pratiques de gestion intégrée des risques adaptées au profil et à l'appétit pour le risque de la Société, tout en s'assurant qu'elles soient mises en œuvre de façon efficace et efficiente.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

29 GESTION DES RISQUES (SUITE)

Le comité d'audit s'assure de l'efficacité des politiques et des pratiques en gestion intégrée des risques et de leur cohérence avec l'appétit pour le risque de la Société. Ce comité est responsable de la mise à jour et du suivi des politiques auprès du conseil d'administration et doit s'assurer que les actions posées par la Société sont conformes aux politiques. La direction générale propose les politiques et les procédures requises à l'encadrement des activités de la Société et s'assure de leur mise en application. Ces politiques doivent être adaptées au profil de risque et au plan stratégique de la Société.

1) Risques financiers

Les risques financiers les plus importants que la Société doit gérer à l'égard des instruments financiers et des contrats d'assurance et de réassurance sont les suivants.

A) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue et entraîne une perte en raison des variations des facteurs de marché tels que les taux d'intérêts, les taux de change et le cours des actions.

La politique de placement de la Société définit les objectifs, la répartition, les contraintes, les responsabilités ainsi que les critères d'évaluation de la performance. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

Les analyses de sensibilité ne comprennent pas l'incidence de la variation des risques liés aux régimes de retraite de la Société.

i) Risque de taux d'intérêt

Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un actif financier est investi dans un instrument financier portant intérêt à taux fixe. Ces actifs financiers sont exposés au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché.

De plus, les fluctuations de taux d'intérêts modifient l'évaluation de la valeur des actifs et passifs liés aux contrats d'assurance et aux traités de réassurance détenus.

Le tableau qui suit présente les détails de la sensibilité de la Société à une augmentation et à une diminution de 1 % du taux d'intérêt sur le résultat net et les capitaux propres pour les éléments suivants.

	2023			
	Résultat net		Capitaux propres	
	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %
Instruments financiers	479 \$	(479) \$	627 \$	(627) \$
Contrats d'assurance	(132)	127	(132)	127
Traités de réassurance détenus	60	(59)	60	(59)
	407 \$	(411) \$	555 \$	(559) \$
	2022			
	Résultat net		Capitaux propres	
	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %
Instruments financiers	437 \$	(437) \$	614 \$	(614) \$
Contrats d'assurance	(62)	61	(62)	61
Traités de réassurance détenus	52	(51)	52	(51)
	427 \$	(427) \$	604 \$	(604) \$

Pour gérer le risque de fluctuation de taux d'intérêt, la Société est dotée d'une politique de placement approuvée par son conseil d'administration, qui prévoit l'appariement de ses éléments d'actif et de passif. Les placements de la Société doivent respecter la structure de ses engagements financiers.

ii) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier libellé en devises étrangères fluctue en raison de la variation des taux de change.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

29 GESTION DES RISQUES (SUITE)

Les opérations de la Société sont effectuées en totalité en devises canadiennes, à l'exception de 1 966 \$ (2 440 \$ en 2022) d'actifs investis en devises étrangères. Au 31 décembre 2023, la Société estime qu'une augmentation de 10 % du taux de change des devises étrangères par rapport au dollar canadien, toutes les autres variables restant constantes, engendrerait une diminution de 145 \$ (179 \$ en 2022) du résultat étendu et des capitaux propres. Une diminution de 10 % du taux de change représente une somme équivalente à l'effet inverse.

iii) Risque de marché boursier

Le risque de marché boursier est le risque que la valeur des instruments financiers varie par suite des fluctuations des prix du marché. Ces fluctuations peuvent être attribuables à des facteurs spécifiques à l'émetteur ou à des facteurs influant sur tous les instruments négociés sur un marché. Le risque maximum découlant des instruments financiers est équivalent à leur juste valeur. La Société gère ce risque par une diversification des titres détenus.

Au 31 décembre 2023, la Société estime qu'une hausse de 10 % du cours des actions, toutes les autres variables restant constantes, augmenterait le résultat étendu et l'avoir des membres de 1 472 \$ (1 446 \$ en 2022). Une diminution de 10 % aurait l'effet équivalent à l'inverse.

B) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les sources de liquidité deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus sur les passifs financiers et les contrats d'assurance et de réassurance. Afin de gérer ses exigences de trésorerie, la Société conserve les liquidités nécessaires en conformité avec sa politique de placement et en appariement avec ses engagements inscrits aux passifs. De plus, la Société conserve des titres facilement négociables pour pallier tout risque de liquidité.

L'échéance contractuelle des passifs financiers de la Société s'établit ainsi :

Échéancier au 31 décembre 2023						
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Créditeurs	3 743					3 743
Parts sociales	1					1
TOTAL	3 744 \$	\$	\$	\$	\$	3 744 \$

Échéancier au 31 décembre 2022						
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Créditeurs	456					456
Parts sociales	1					1
TOTAL	457 \$	\$	\$	\$	\$	457 \$

L'échéancier des passifs au titre des contrats d'assurance s'établit ainsi :

Échéancier au 31 décembre 2023						
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Passifs au titre des contrats d'assurance	17 529 \$	2 471	1 133	692 \$		21 825 \$
TOTAL	17 529 \$	2 471 \$	1 133 \$	692 \$	\$	21 825 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

29 GESTION DES RISQUES (SUITE)

	Échéancier au 31 décembre 2022					
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Passifs au titre des contrats d'assurance	20 366 \$	1 509 \$	62 \$	\$	\$	21 937 \$
TOTAL	20 366 \$	1 509 \$	62 \$	\$	\$	21 937 \$

Les montants des passifs au titre des contrats d'assurance payables sur demande se détaillent comme suit :

	2023		2022	
	Montant payable sur demande	Valeur comptable	Montant payable sur demande	Valeur comptable
Particulier	434 \$	5 722 \$	567 \$	5 316 \$
Commercial	988	8 429	1 174	8 005
Automobile	703	7 669	932	8 610
Caution		5		6
TOTAL	2 125 \$	21 825 \$	2 673 \$	21 937 \$

C) Risque de crédit et diversification

Le risque de crédit correspond au risque que des contreparties ou des débiteurs ne respectent pas leurs engagements envers la Société. Les politiques de placement et de financement de primes de la Société visent à limiter ce risque en assurant une diversification des contreparties ou des débiteurs, et une exposition limitée à un même émetteur. De plus, la politique de placement impose des minimums sur la cote de crédit des émetteurs.

Le risque de crédit maximal associé aux instruments financiers correspond à la valeur comptable des actifs financiers, déduction faite de toute provision pour pertes de crédit attendues. Conséquemment, la valeur comptable inscrite au bilan pour les instruments financiers correspond au risque de crédit maximal de la Société.

Au 31 décembre 2023, aucun actif financier ne représente 10% et plus du total des placements de la Société.

Le tableau ci-dessous fournit des renseignements relatifs à la qualité du crédit des placements.

Obligations et dépôts à terme par niveau de qualité :	2023	2022
Cote de crédit		
AAA	1 547 \$	716 \$
AA	7 099	4 031
A	5 070	8 158
BBB	5 450	3 829
Inférieure à BBB	455	366
R-1	324	94
R-2	55	9
Non noté	1 890	1 289
Total	21 890 \$	18 492 \$

Actions privilégiées et parts privilégiées par niveau de qualité :	2023	2022
Cote de crédit		
P1	\$	41 \$
P2	961	2 149
P3	786	2 278
P4		158
Autre	4 814	3 743
Total	6 561 \$	8 369 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

29 GESTION DES RISQUES (SUITE)

i) Provisions pour pertes de crédit attendues

Aux 31 décembre 2023 et 2022, la correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers comptabilisés au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu est non significative.

ii) Contrats d'assurance et de réassurance

La Société prend les dispositions utiles pour s'assurer de la solvabilité des réassureurs avec lesquels elle traite. Ceux-ci sont agréés au Canada. La Société n'a connaissance d'aucune information qui l'inciterait à douter du recouvrement des sommes qui lui sont dues.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit sur l'actif au titre des traités de réassurance détenus s'élève respectivement à 12 447 \$ au 31 décembre 2023 (14 869 \$ au 31 décembre 2022).

2) Risques d'assurance

Les risques les plus importants que la Société doit gérer à l'égard des contrats d'assurance sont les suivants :

A) Risque de souscription

Le risque de souscription représente le risque selon lequel un prix établi est insuffisant, compte tenu du portefeuille de polices que la Société assure et réassure, afin d'assurer un rendement adéquat pour les membres, comparativement aux objectifs de rentabilité de la Société. Ce risque peut relever d'une évaluation inadéquate du marché ou des coûts liés aux sinistres. La Société s'est dotée de politiques de souscription et d'inspection des risques qui définissent ses limites de rétention et sa tolérance au risque. Lorsque les limites de rétention de la Société sont atteintes, la Société cède le risque excédentaire à son réassureur.

La Société gère ce risque au moyen d'analyses en comparant sa tarification à sa récente expérience et au taux du marché. Les hypothèses entourant la tarification sont révisées régulièrement et tiennent compte des coûts de la réassurance.

	2023		2022	
	Incidence sur les contrats d'assurance	Incidence nette de la réassurance	Incidence sur les contrats d'assurance	Incidence nette de la réassurance
Hausse de 5 % du taux de sinistre	Brut	Net	Brut	Net
Particulier	457 \$		437 \$	
Commercial	842		741	
Automobile	674		616	
Caution	1		1	
	1 974 \$	1 513 \$	1 795 \$	1 313 \$
Hausse de 1 % du taux de frais	409 \$	303 \$	376 \$	263 \$

B) Risque de réassurance

La Société a comme politique de réassurer ses contrats d'assurance afin de limiter son exposition à des pertes importantes. La réassurance ne dégage pas la Société de ses engagements envers ses détenteurs de police. Par conséquent, la Société est exposée au risque de crédit lié aux montants cédés au réassureur. Cependant, la Société surveille régulièrement la situation financière de son réassureur.

Le contrat de réassurance indique que la Société est sujette à une rétention nette de 825 \$ (525 \$ en 2022) par événement. De plus, l'ensemble des sociétés mutuelles membres du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale est protégé jusqu'à concurrence de 650 000 \$ (480 000 \$ en 2022) dans le cas où un seul événement donnerait lieu à une série d'indemnités.

C) Risque de réserves

La Société est exposée au risque que les passifs au titre des contrats d'assurance et au titre des traités de réassurance détenus figurant au bilan soient éventuellement insuffisants. Le risque quant aux passifs en assurance automobile et biens est plus circonscrit puisque l'estimation se base sur la somme assurée du bilan sinistré ou sur un devis de réparation et que le délai de règlement est relativement rapide. Le risque, quant à l'assurance responsabilité, est plus important.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

30 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Évaluation à la juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est établie selon les méthodes suivantes :

- Les dépôts à terme sont évalués avec des techniques basées selon l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt du marché pour des instruments comportant des conditions similaires;
- Les obligations et les sociétés en commandite sont évaluées avec des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres observables sur le marché;
- Les actions et les fonds mutuels sont évalués selon le cours du marché;
- La juste valeur de la participation dans le capital de Promutuel Réassurance et du fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération est établie à partir de la valeur de rachat de ces participations puisqu'elles sont rachetables à un prix déterminable au moment de leur émission et ne peuvent être modifiées par les résultats financiers subséquents;
- La juste valeur de la trésorerie, des autres débiteurs et des créditeurs est présumée correspondre à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance à court terme ou que le taux d'intérêt de l'instrument se rapproche des taux en vigueur observables sur le marché;

Sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Société effectue des analyses de sensibilité pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas une variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3.

31 OPÉRATIONS CONCLUES AVEC LES PARTIES LIÉES ET AVEC LES INSTITUTIONS DU GROUPE PROMUTUEL

A) Opérations avec les parties liées

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants incluent les administrateurs ainsi que les cadres de la Société. La rémunération cumulative des principaux dirigeants est :

	Adminis- trateurs	Cadres	Total
Au 31 décembre 2023			
Avantages à court terme	86 \$	576 \$	662 \$
Avantages postérieurs à l'emploi		49	49
Total de la rémunération au 31 décembre 2023	86 \$	625 \$	711 \$
	Adminis- trateurs	Cadres	Total
Au 31 décembre 2022			
Avantages à court terme	78 \$	542 \$	620 \$
Avantages postérieurs à l'emploi		87	87
Total de la rémunération au 31 décembre 2022	78 \$	629 \$	707 \$

B) Opération avec les institutions du Groupe Promutuel

La Société est membre de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale. Elle participe au capital de Promutuel Réassurance ainsi qu'au Fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération. La Société détient des parts dans des sociétés en commandite ayant pour but la gestion du portefeuille de placements. Les institutions du Groupe Promutuel ne sont pas des parties liées à la Société.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31 OPÉRATIONS CONCLUES AVEC LES PARTIES LIÉES ET AVEC LES INSTITUTIONS DU GROUPE PROMUTUEL (SUITE)

B) Opération avec les institutions du Groupe Promutuel (suite)

La Société participe à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies regroupant Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Le détail concernant les régimes de retraite est présenté à la Note 9.

Les autres transactions avec les institutions du Groupe Promutuel, conclues dans le cours normal des affaires, sont les suivantes :

Institutions du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale, incluant les opérations avec Promutuel Réassurance :

	2023	2022
Cession de réassurance sur les primes	6 040 \$	6 625 \$
Montants recouvrés auprès des réassureurs pour les sinistres encourus	1 524	7 124
Charges afférentes aux activités d'assurance	4 339	3 642
Frais de placement	27	24
Revenus de placement	386	(82)
Autres	1 778	1 352

promutuelassurance.ca/bagot

PROMUTUEL
ASSURANCE
BAGOT